

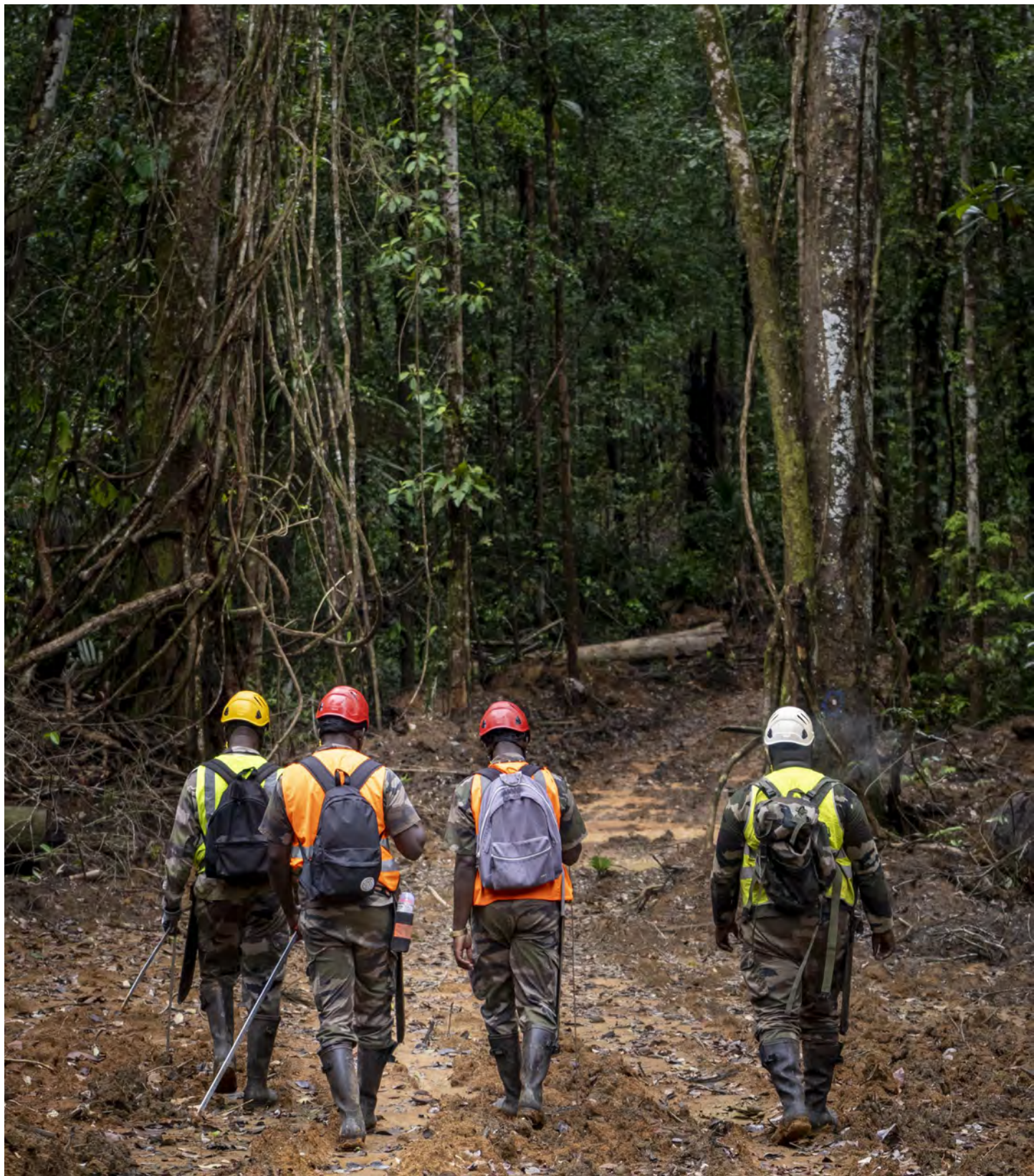


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Office National des Forêts



Rapport d'activité 2023

Direction territoriale de Guyane

ÉDITO

La forêt guyanaise, comme toutes les forêts du monde, est notre bien commun.

Réservoir de biodiversité, puits de carbone, source de bien-être et levier de développement d'une économie durable, la forêt guyanaise est essentielle à l'homme et à la planète.

En 2023, nous avons bénéficié du retour d'un climat plus « normal », sous l'influence d'El Niño.

Nous avons repris une forte activité en forêt pour la mobilisation des bois mais n'avons pu effacer les deux années calamiteuses précédentes : en 2023, même si nos investissements en desserte forestière ont atteint pour la première fois le seuil des 4 Millions d'€ réalisés, nos ventes de bois d'œuvre sont restées très en dessous des volumes atteints en 2020. La reprise de la vente des bois reste encore très dépendante de la résilience de certaines entreprises, notamment en matière de façonnage et transport des bois.

Quelques succès significatifs sont néanmoins à signaler pour cette année 2023.

En interne, nous avons continué à consolider notre pôle « commande publique » : après le renforcement du pôle piste, c'est désormais la cellule « marchés et subventions » qui se voit renforcée d'un recrutement cadre afin de gagner en ingénierie et efficacité dans les commandes. Ce recrutement est concomitant au gros travail fourni par le pôle piste pour aboutir à la publication fin 2023 d'un accord cadre à marchés subséquents visant à répondre à cet enjeu d'efficacité évoqué supra.

Nous poursuivons notre ancrage territorial en créant deux postes, l'un consacré à la gestion de nos espaces protégés sous statut de Réserve Biologique, l'autre en interface avec les peuples amérindiens bénéficiant de Zones de Droits d'Usages Collectifs dans le DFP, dans le but de définir des règles de gestion partagées.

Signalons également, la venue pour la première fois en Guyane, à la demande de la directrice territoriale, de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail de l'ONF. Celui-ci a remis son rapport à l'issue duquel les instances représentatives des personnels ont validé un plan d'action qui engage l'ONF employeur et dont les effets se feront sentir à court et moyen terme. Tout comme la réflexion qui a été menée tout au long de 2023 pour actualiser le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels de la DT Guyane et produire des fiches de procédure visant à minimiser ces risques.

En externe, la DT ONF Guyane a fortement été sollicitée pour produire de l'expertise sur les nombreux règlements nationaux ou européens en cours de consolidation : RDUE, REDII, REDIII, stratégie bas carbone, préservation des sols...

Elle a également beaucoup contribué à la réflexion, puis la définition de projets à mettre en œuvre dans le volet Outre-mer de France 2030 ainsi que celui du Renouveau forestier dans la planification Écologique. Grâce à cet engagement, 3 projets structurants pour le territoire guyanais vont voir le jour à partir de 2024 : test de réhabilitation post exploitation minière sur 30 ha, plantations sylvicoles sur 35 ha et inventaire de la forêt guyanaise en partenariat avec l'IGN.

Enfin, 2 projets soutenus par l'ONF ont remporté des Appels à Manifestation d'Intérêt lancés par le MASA : l'un pour la réalisation d'un schéma des usages au sein de la grande forêt de Régina-St Georges et l'autre pour la réalisation d'une charte de gestion conjointe dans des ZDUC arawaks et galibis de la commune de St-Laurent.

Ces succès témoignent des efforts et de l'inventivité des femmes et des hommes qui travaillent à l'ONF pour répondre aux enjeux de gestion durable de la forêt guyanaise.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Catherine Latreille
Directrice territoriale

SOMMAIRE

4 INTRO

- 7 Les actions de l'ONF en 2022
- 8 Des hommes et des femmes au service de la forêt
- 10 Les femmes et les hommes de l'ONF Guyane
- 12 Les forêts gérées durablement en Guyane

14 MENER UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS ET DÉVELOPPER LA FILIÈRE BOIS

16 L'ONF, acteur de la gestion durable des forêts guyanaises

- 18 L'aménagement forestier, un document de gestion
- 24 La certification d'une gestion durable : PEFC
- 26 L'ONF planifie la production de bois
- 32 L'approvisionnement de la filière bois

34 L'ONF, acteur dans la recherche et l'innovation

- 36 La recherche au service de l'exploitation forestière
- 40 La recherche sur le terrain
- 41 Améliorer les connaissances sur la biodiversité
- 42 La télédétection & le pôle SI-SIG

44 PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

46 L'ONF, acteur de la protection des milieux

- 48 Les réserves biologiques
- 49 La prise en compte de la biodiversité
- 50 Les grandes actualités des Réserves naturelles nationales gérées et co-gérées

52 L'ONF, un acteur dans la surveillance du territoire

- 54 Le suivi de l'activité minière
- 56 La surveillance de l'activité minière grâce aux outils de géomatique
- 57 La surveillance des activités en forêt
- 58 La gestion foncière

60 AGIR AU PLUS PRÈS DES POPULATIONS ET DES TERRITOIRES

62 L'ONF, un acteur qui favorise l'accueil du public

- 64 L'accueil du public en forêt
- 65 Les schémas d'usages

66 La communication, valoriser l'ONF

- 68 L'éducation à l'environnement et au développement durable
- 69 La communication

70 L'ONF, acteur dans le dialogue avec les communautés

- 72 Construire des règles de gestion durables communes

Crédits photographiques

Luc Ackermann/ONF : 51(3) ; Caroline Bedeau/ONF : 36(1) ; Clémentine Boitin : 51(1) ; Olivier Brunaux/ONF : 36(1), 39, 40(1), 41(2) ; Alexandre David/ONF : 54(3) ; Jennifer Devillechabrolle/ONF : 51(1) ; Jacklyn Durrenberger/ONF : Couverture, 4, 5, 6, 8, 10, 11(7), 24(6), 25, 27, 32, 33, 34, 35, 40 (1), 44, 45, 52, 53, 58, 59, 60, 61, 64(5), 68(3), 69(2) ; Sylvie Edouard : 51(2) ; Thibaut Foch /ONF : 51(3) ; Robin Fouchier/ONF : 46, 47 ; Bernard Gissinger/ONF : 14, 15, 26, 51(1), 55, 62, 63, 69(1) ; Quentin Hazard : 49(2) ; Julie Lepelé/ONF : 18, 29(6), 31(6) ; Yohan Lojou : 68(1), 69(1) ; Sophie Mear/ONF : 48 ; Ulysse Neugnot : 70, 71 ; ONF : 68(1) ; Yasmina Sandoz : 11, 66, 67 ; Michel Timbal/ONF : 11, 16, 17, 57(5), 68, 72.

Rédaction : Luc Ackermann, Mathilde André, Marion Bonné, Thierry Breton, Olivier Brunaux, Véronique Charlet, Aurélie Cuvelier, Jennifer Devillechabrolle, Jacklyn Durrenberger, Thibaut Ferrieux, Thibaut Foch, Noémie Garot-Mille, Bernard Garrivier, Quentin Hazard, Véronique Jean-Marie, Catherine Latreille, Robinson Lucas, Sophie Mear, Sébastien Mormont, Kévin Pineau, Julie Vasseur.
Conception et mise en page : Jacklyn Durrenberger.

INTRO

- p.7* Les actions de l'ONF en 2023
- p.8* Des hommes et des femmes au service de la forêt
- p.10* Les femmes et les hommes de l'ONF Guyane
- p.12* Les forêts gérées durablement en Guyane





LES ACTIONS DE L'ONF EN 2023

Acteur dans l'accueil du public

193 km de sentiers présents dans les forêts de l'État.
57,4 km de sentiers actuellement ouverts au public et entretenus par l'ONF et partenaires dans le DFP strict.



Acteur dans la protection de la biodiversité

Près de 250 000 ha bénéficie d'un statut de protection forte grâce aux réserves naturelles et au réserves biologiques gérées par l'ONF.



Acteur de la filière bois

En 2023, 175 930 ha de forêts ont fait l'objet d'un aménagement forestier approuvé par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.



Acteur dans la surveillance des atteintes à la forêt

380 missions réalisées qui ont mobilisé 1020 hommes-jours.



Acteur de la valorisation du patrimoine forestier privé de l'État

Plus de 600 contrats d'occupation foncière sont gérés par l'ONF.



Acteur dans la recherche scientifique

En 2023, 10 215 arbres inventoriés sur placettes et 14 000 mesures réalisées sur plantations.

DES HOMMES ET DES FEMMES AU SERVICE DE LA FORÊT

La direction de l'ONF Guyane se situe à Cayenne. La majorité des services y est rassemblée à l'exception de l'Unité territoriale de Saint-Laurent du Maroni et du pôle RDI situé au rez-de-chaussée du BRGM. Les Unités territoriales de Cayenne et de Saint-Laurent du Maroni représentent l'ONF sur le terrain.

Les techniciens rattachés à ces unités ont un fort ancrage territorial et sont répartis à proximité des massifs forestiers dont ils ont la responsabilité.

Des agents de l'ONF se déplacent régulièrement à Maripasoula, Papaïchton, Grand-Santi et Saül.



L'ONF gère en Guyane

6 millions d'hectares
de forêts sur les 8 millions
de forêts guyanaises.



ORGANISATION DE LA DIRECTION TERRITORIALE DE L'ONF GUYANE



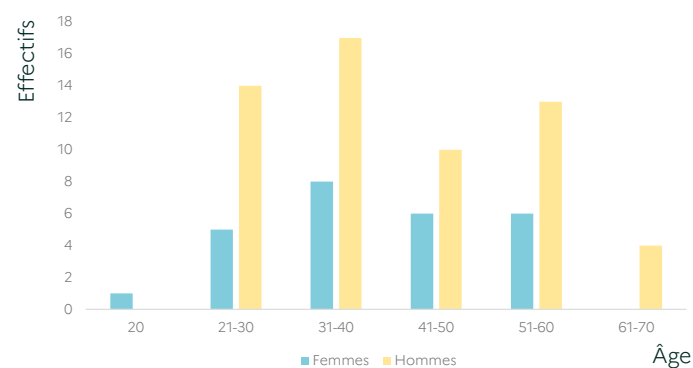
LES FEMMES ET LES HOMMES DE L'ONF GUYANE

UNE ÉQUIPE QUI SE RAJEUNIT ET SE FÉMINISE

En 2023, l'ONF de Guyane compte 84 agents dont 77 occupent des postes pérennes et 5 des postes de Volontaires de Service Civique.

Compte tenu de la diversité des métiers exercés ainsi que de l'accentuation de la spécialisation, les femmes et les hommes de la DT Guyane ont des profils variés et proviennent d'horizons variés. Les postes ouverts au sein de la DT Guyane attirent principalement des personnels extérieurs aux différentes fonctions publiques et désormais, la part des salariés de droit privé l'emporte sur celle des salariés de droit public.

Effectifs ONF en 2023



DES APPRENTIS OUVRIERS-PROSPECTEURS EN ALTERNANCE



L'ONF compte dans ses rangs 13 forestiers prospecteurs qui effectuent notamment les travaux de désignation et sont les gardiens d'une haute compétence en matière de reconnaissances botaniques.

Le maintien de la haute compétence en botanique forestière est un objectif de long terme auquel l'ONF ne veut pas déroger.

Pour ce faire, l'ONF accueille des élèves du CFPPA du lycée agricole de Matiti en tant qu'apprentis afin de les former aux métiers d'ouvriers prospecteurs et à la reconnaissance botanique, sur des contrats d'apprentissage de 2 ans.

Ces apprentis préparent le diplôme du CAP Travaux forestiers au Lycée agricole de Matiti.

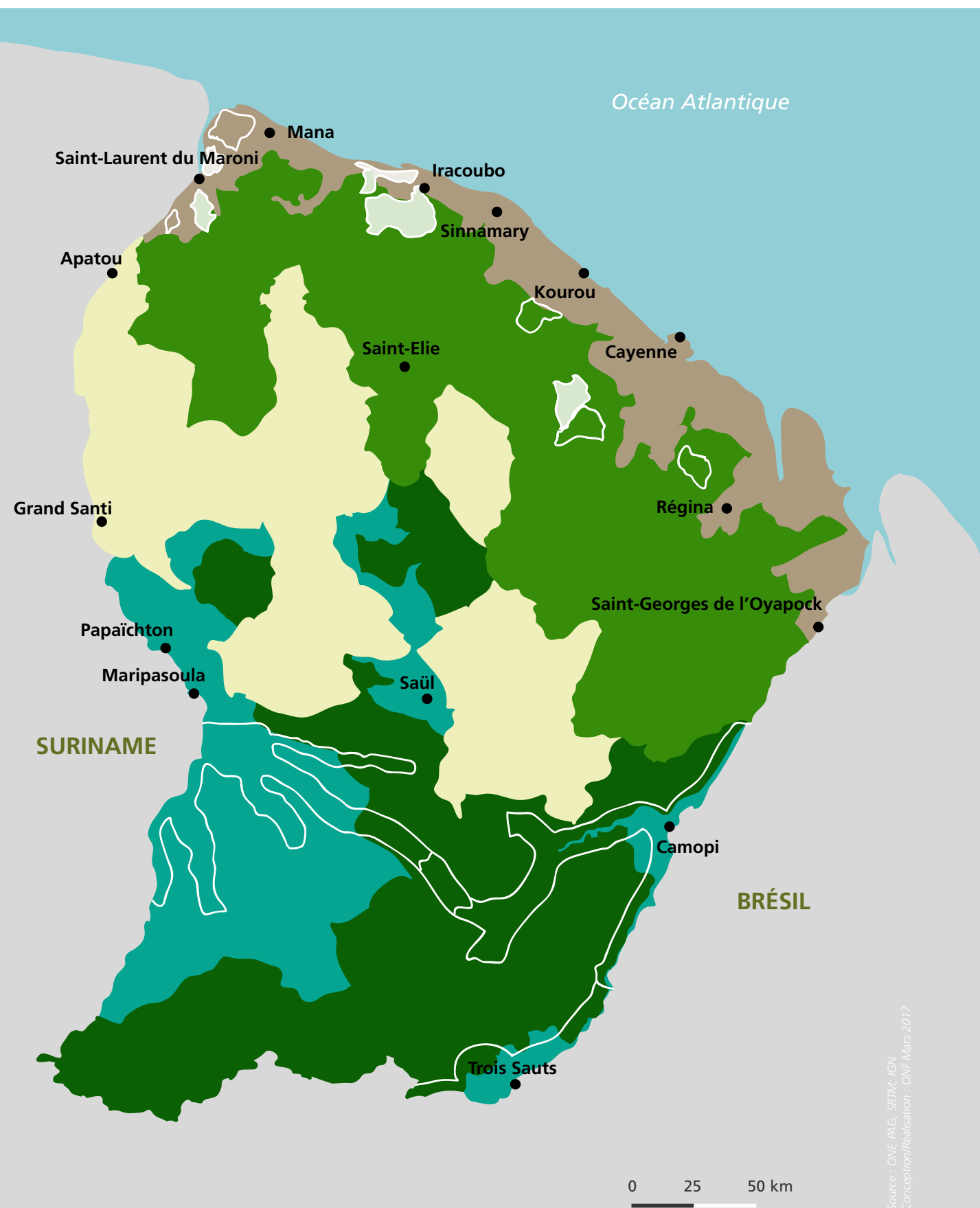
Ce parcours d'apprentissage est un véritable outil de professionnalisation pour ces élèves qui passent 60% de leur temps en entreprise et 40% en milieu scolaire. L'ONF poursuit la formation des 2 apprentis pour l'année 2023/2024. L'Office compte 7 maîtres d'apprentissage ouvriers-prospecteurs et le responsable de l'Unité de production, formés à l'encadrement.

70% des ouvriers forestiers à l'ONF sont d'anciens apprentis, recrutés par l'ONF.

Le responsable de l'unité de production de l'ONF est vice-président du conseil de perfectionnement du CFPPA de Matiti. Il est un relai auprès des responsables de formations et des enseignants et fournit la documentation qu'il a à disposition, selon les besoins.



LES FORÊTS GÉRÉES DURABLEMENT EN GUYANE



Sur l'ensemble de la Guyane, schématiquement cinq grandes zones se distinguent, soumises à des enjeux particuliers. L'ONF est impliqué dans la gestion des milieux naturels et forestiers de quatre de ces cinq zones.

La forêt du littoral atlantique

Il s'agit de la partie du territoire présentant la plus grande diversité d'habitats autres que des habitats forestiers (savanes, marais). La superficie globale est de 720 000 ha. Toutefois, si on retire les parties urbanisées, les zones agricoles concédées, les propriétés privées y compris celles du conservatoire, les parties de RNN et RNR que nous ne gérons pas, ce sont 400 000 ha que l'ONF a en gestion.

Le domaine forestier permanent (DFP)

2,4 millions d'hectares de forêts relevant du Régime forestier, certifiés PEFC. Les plans de gestion de l'ONF permettent l'approvisionnement de la filière bois tout en participant à la protection et à la conservation d'écosystèmes remarquables ainsi qu'à l'accueil du public. Cet espace englobe les grandes réserves naturelles nationales des Nouragues, de La Trinité, du Mont Grand Matoury, de Kaw (pour partie), ainsi que les réserves biologiques intégrales de Lucifer Dékou-Dékou et des Petites Montagnes Tortue.

Les forêts de la zone intermédiaire

1,8 millions d'hectares entre le Parc amazonien de Guyane et le domaine forestier permanent : ces forêts ne relevant pas du régime forestier, sont aussi gérées par l'ONF qui effectue des missions de surveillance du territoire.

Les forêts de la zone d'adhésion du Parc amazonien de Guyane

Il s'agit de 1,4 millions d'hectares de forêts, gérées par l'ONF, qui contribuent à l'objectif de développement local durable par l'organisation de la commercialisation, du suivi des coupes ou encore de l'approvisionnement en bois. L'ONF participe également à la surveillance de ce territoire.

Zone «cœur de parc»

2 millions d'hectares de forêts gérées par le Parc amazonien de Guyane (PAG).



Zone de droits d'usage collectifs (ZDUC) : au profit des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt.

ZDUC avec soutien de gestion par l'ONF

**MENER
UNE GESTION
DURABLE
DES FORÊTS
ET DÉVELOPPER
LA FILIÈRE BOIS**



L'ONF, ACTEUR DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS GUYANAISES

p.18 L'aménagement forestier, un document
de gestion

p.25 La certification d'une gestion durable :
PEFC

p.26 L'ONF planifie la production de bois

p.32 L'approvisionnement de la filière bois



L'AMÉNAGEMENT FORESTIER, UN DOCUMENT DE GESTION



QU'EST-CE QU'UN AMÉNAGEMENT FORESTIER ?

L'aménagement forestier vise la **conciliation des demandes** sociétales avec les enjeux de la forêt en matière :

- Économiques (bois, tourisme, extraction...);
- Culturelles (usages traditionnels, loisirs, sport, chasse...);
- Écologiques (préservation de la diversité, atténuation climatique...)

Les demandes de la société envers la forêt sont nombreuses et variées

L'aménagement forestier est un document exigé par le régime forestier pour chaque massif de forêt publique. Cet outil technique permet de fixer localement, sur un pas de temps de 20 à 35 ans, les enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt et les traduit notamment en programmes de travaux forestiers et de récolte de bois, déclinés et détaillés dans un document opérationnel, le Programme régional de mise en valeur forestière (PRMV).

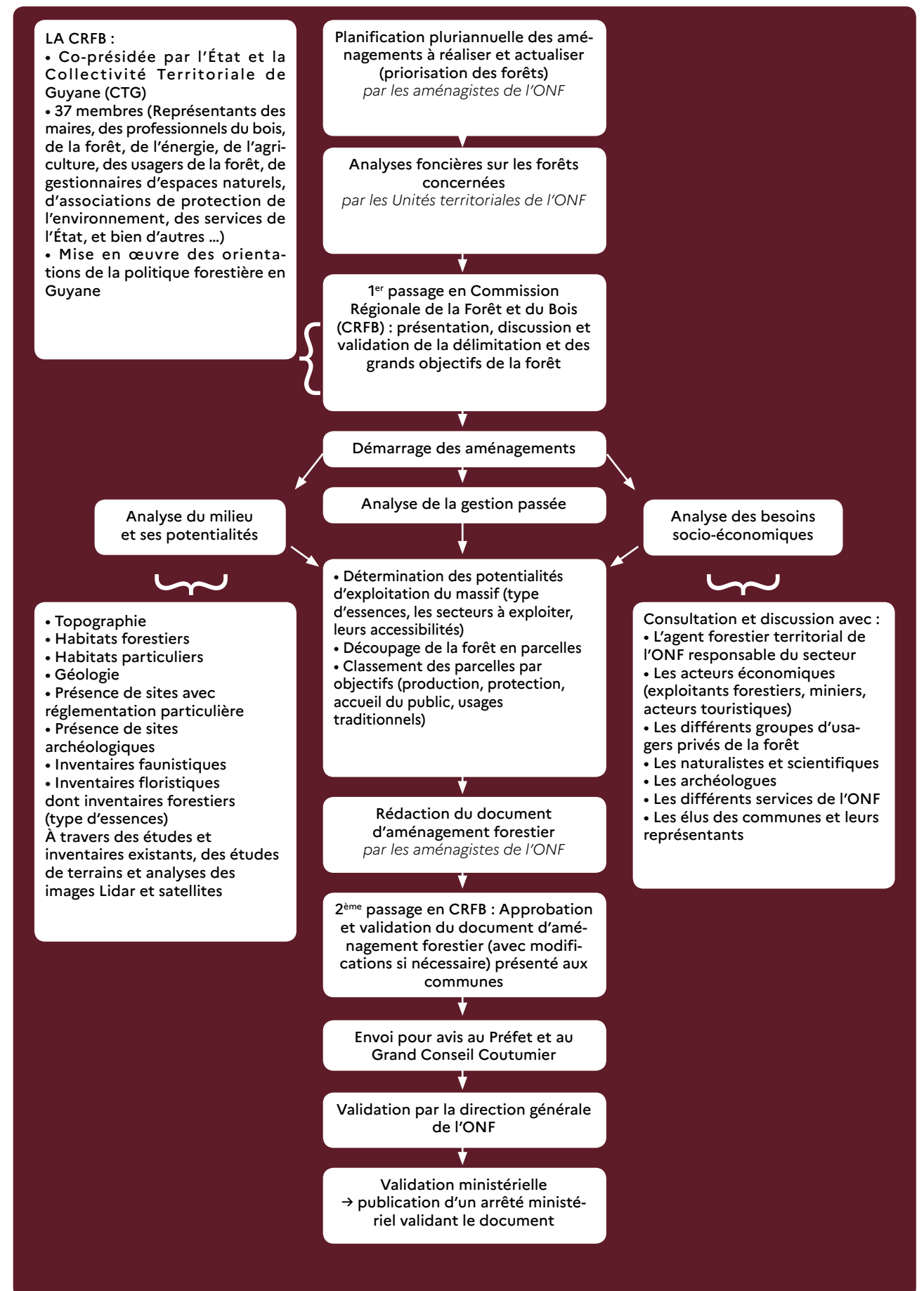
Pour chaque forêt, son aménagement

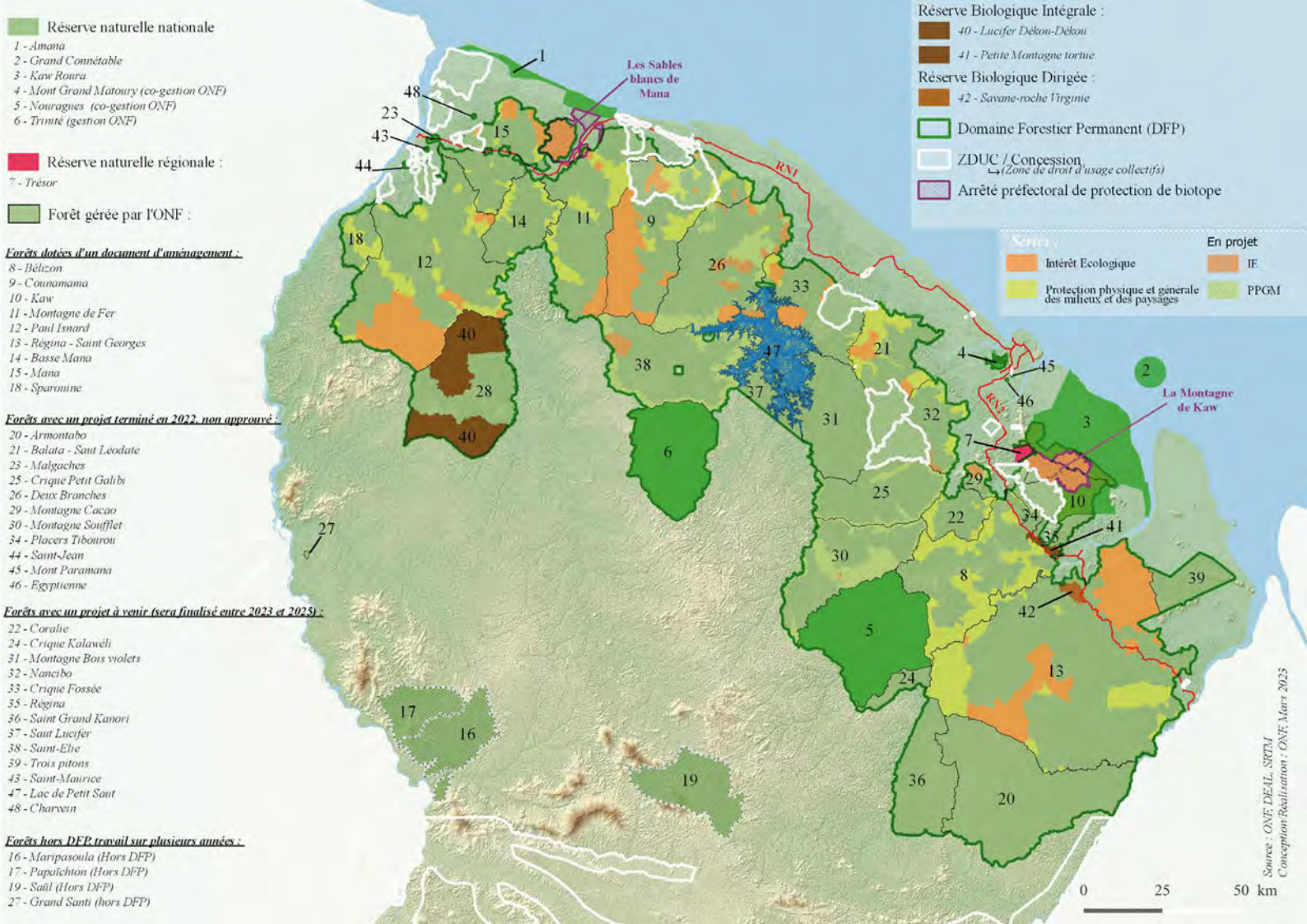
Ce document est élaboré par l'ONF en concertation avec les différentes parties prenantes sur le massif concernés (collectivités locales, représentant d'usagers, ...).

Sa rédaction fait appel à de multiples compétences (sylvicoles, naturalistes, technologiques notamment SIG). Il est validé par le Préfet et le représentant des autorités coutumières avant d'être arrêté par le Ministère en charge des forêts.

Pour les consulter : <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/documents-de-gestion-durable>

CONCEVOIR UN AMÉNAGEMENT FORESTIER, UN TRAVAIL DE COLLABORATION - LES DIFFÉRENTES ÉTAPES





L'ÉLABORATION DES AMÉNAGEMENTS FORESTIERS EN 2023

132 700 ha ont été aménagés en 2023, amenant la surface totale aménagée à 2 032 000 ha, soit 86 % de la surface du DFP.

Forêt domaniale de Coralie (26 000 ha)

La forêt de Coralie, en partie exploitée dans le cadre des permis forestiers des années 1980, est l'exemple-type des forêts à relief en demi-oranges, rendant son exploitation forestière très coûteuse et complexe.

De fait, les surfaces exploitables sont très fragmentées et alternent avec de fortes pentes séparées par des bas fonds larges aux sols très sensibles. Les objectifs de l'aménagement de cette forêt étaient donc de prendre en compte ces sols sensibles, et d'effectuer l'exercice du calcul de la rentabilité économique du massif en tenant compte de l'enjeu de biodiversité.

Cet exercice a été permis par les acquisitions LiDAR aéroporté faites en 2016 sur une partie de la forêt.

Forêt domaniale de Petit-Saut (52 000 ha)

La forêt de Crique Fossée couvre 52 000 ha principalement sur les communes de Sinnamary et de Kourou.

En partie exploitée dans les années 1980 dans le cadre des permis forestiers, elle est caractérisée par des reliefs en demi-oranges, des sols rendant l'exploitation forestière compliquée (sols sensibles, saprolites...) et sa montagne Plomb concernée par une ZNIEFF de type I. L'aménagement a donc préconisé la régénération des secteurs exploités et la non exploitation des autres parcelles en production.

Enfin, la protection des berges du lac et des reliefs - dont la montagne Plomb - ont également été signalés.

Anomaloglossus blanci

Localisation du massif et de l'inventaire

Une année riche en approbations ministérielles

L'année 2023 a été marquée par l'approbation de six aménagements, pour sept forêts :

- Forêt domaniale de Deux Branches : grand massif de plus de 116 000 ha, aux enjeux variés (production potentielle, protection des paysages, intérêt écologique) ;
- Forêt domaniale des Placers Tibourou (7 000 ha), où se mêlent production potentielle, protection de la crique Tibourou et zone de droits d'usage collectifs (ZDUC) ;
- Forêts domaniales de Saint-Jean (250 ha) et des Malgaches (600 ha), en accueil du public en zone périurbaine de Saint-Laurent ;
- Forêts domaniales d'Egyptienne et du Mont Paramana, aménagement commun de forêts périurbaines de Matoury (80 ha) ;
- Forêt domaniale de Balata - Saut Léodate, 52 000 ha, avec des enjeux d'accueil du public, de production et de protection (bassins versants de la crique Tonnégrande et du fleuve Kourou, montagne Saint-Michel...).

Les suites du projet ZDUC

Le projet d'élaboration des chartes de cogestion des ZDUC est terminé depuis fin 2022.

Il a abouti à la rédaction et la signature de la charte de cogestion de la ZDUC Palikur de Favard, annexée à l'aménagement également rédigé en 2023.

L'aménagement forestier de la ZDUC Palikur de Macouria également été rédigé en 2023.

La charte de cogestion qui y sera annexée est en cours de discussion avec les 3 villages Palikur bénéficiaires de la ZDUC fin 2023.

Charte d'engagement de cogestion →

Missions Habitats 2023

Les missions Habitat (ou assimilées) ont représenté 5 semaines de terrain en 2023 :

- Mission « PRMV » ciblée sur les zones en production en forêt domaniale de Paul Isnard, où l'objectif était d'analyser la composition en essences commerciales et la qualité des sols d'un secteur potentiellement dédié à la production ;
- Mission Habitat en forêt domaniale de Saut Grand Kanori, visant à l'accumulation de connaissances dans ce secteur jamais inventorié ;
- Mission Habitat au Petit Croissant des Pitons de l'Armontabo, en vue d'inventorier une zone inventoriées pour la première fois en...2006 !
- Mission Habitat en forêt domaniale des Montagnes Bois Violets, sur la berge est du lac de Petit-Saut.

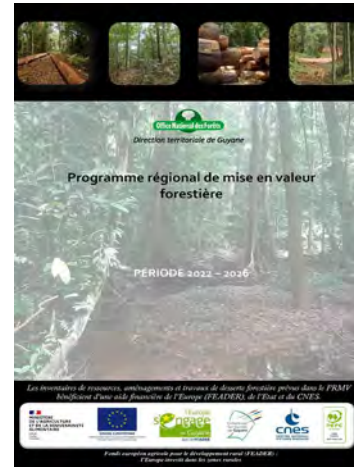
PRMV 2023-2027

Le programme régional de mise en valeur forestière (PRMV) couvrant les années 2023 à 2027 a été discuté en comité d'aménagement de la CRFB à l'été 2023.

Ambitieux, il préconise l'ouverture de plusieurs centaines de kilomètres de pistes forestières par an et la désignation de 5 000 ha productifs par an, pour 110 000 m³ de bois d'œuvre annuels.

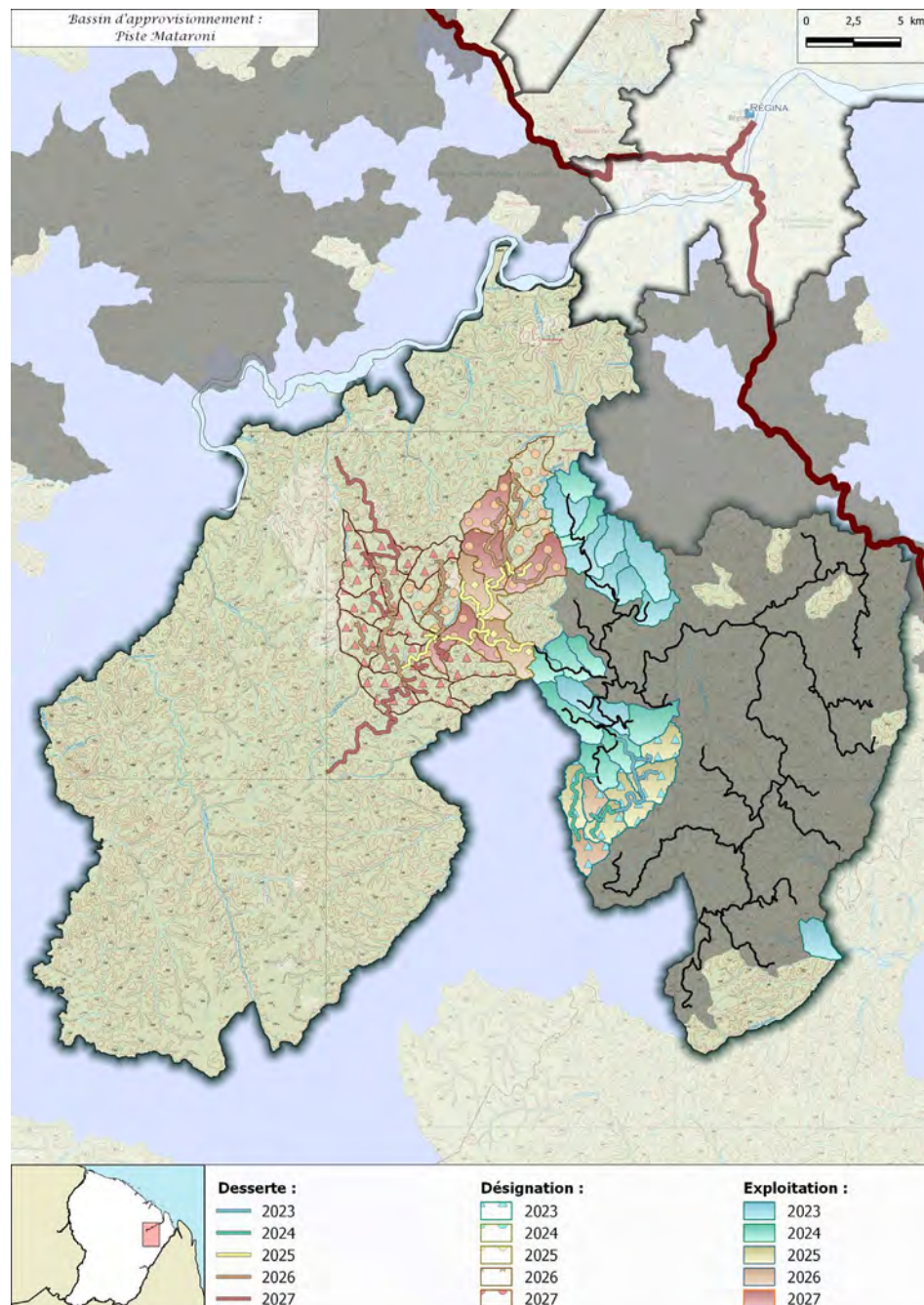
Ce document est la déclinaison opérationnelle des aménagements forestiers au travers de programmes de travaux chiffrés, par bassin d'approvisionnement et par an. Il couvre cinq ans mais est ajusté annuellement.

Thème	Prévision annuelle moyenne
Surface aménagée	314 000 ha
LiDAR aéroporté	22 720 ha
Desserte forestière ouverte	110 km
Surface / volume désigné(e)	5 100 ha / 118 000 m ³
Exploitation bois d'œuvre / bois énergie	104 000 m ³ / 82 800 t



Lien vers le PRMV 2023 – 2027 : <https://www.onf.fr/onf/+d5f::programme-regional-de-mise-en-valeur-forestiere-pour-la-guyane.html>

Exemple de programmation 2023-2027



LA DRA SUD GUYANE EN COURS D'APPROBATION

La Directive Régionale d'Aménagement pour la région « Sud Guyane » (DRA Sud Guyane), entamée en février 2018, a été déposée au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire pour approbation par arrêté ministériel.

Après la transmission du rapport de l'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) en fin d'année 2022, l'année 2023 s'est consacrée à la prise en compte des préconisations de l'autorité environnementale dans le projet de DRA Sud Guyane et à l'organisation de l'enquête publique et de ses permanences dans les communes directement concernées : Saül, Grand-Santi, Maripa-Soula et Papaïchton.



51 millions d'hectares
C'est la surface prise en compte par la DRA Sud Guyane.

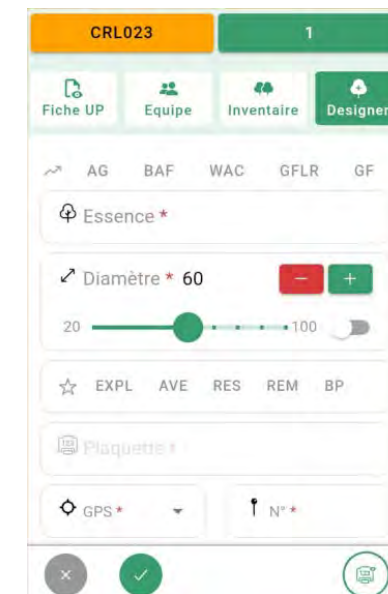
PLATEXFOR : LA PLATEFORME POUR LA FILIÈRE BOIS EN GUYANE

Depuis 2020, l'ONF et l'InterproBois travaillent en partenariat sur la création d'une plateforme informatique permettant aux opérateurs économiques de la filière bois en Guyane (gestionnaire ONF, exploitants forestiers, transformateurs et prestataires) de partager au format numérique toutes les informations relatives au suivi du déroulement de la chaîne de mobilisation des bois.

La première étape du projet a été la réalisation d'une analyse de besoin de la filière par un cabinet de conseil pour déterminer le périmètre des fonctionnalités de la plateforme et leur ordre de développement. Les premiers développements ont ainsi commencé dès 2022 par une entreprise spécialisée dans les développements de logiciels dans des domaines variés tels que la géographie et les traitements de l'information.

En 2023, la livraison des premiers développements a concerné le socle de la plateforme permettant la réalisation de la désignation des bois d'œuvre en forêt sur une application mobile jusque la gestion des contrats de ventes et une interface cartographique permettant la visualisation des arbres inventoriés. Enfin, un portail accessible au grand public propose un contenu informatif sur la filière avec des indicateurs liés aux ventes de bois et aux inventaires forestiers.

En images :

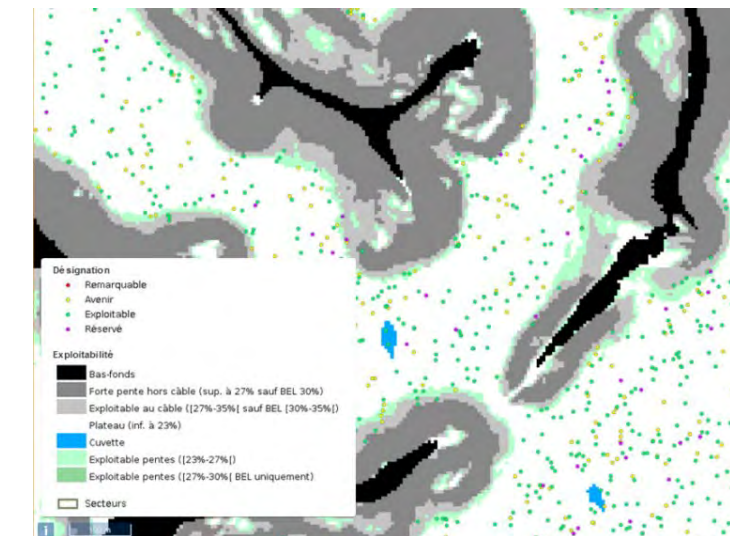


Application mobile pour l'inventaire du bois d'œuvre en forêt

Lancée le 5 juin 2023 par voie dématérialisée, les permanences de la consultation du public ont permises de répondre aux questions des habitants des communes sur les sujets variés concernant les procédures à respecter pour obtenir des coupes de bois d'œuvre pour les usages domestiques, les règles de gestion vis-à-vis des prélèvements d'usage ou encore la pratique de l'abattis.

Une contribution a également été déposée par voie électronique dont les observations notées ont fait l'objet de réponses. L'enquête publique a marqué la fin du processus de validation au niveau local avant validation ministérielle du document.

Interface de recherche sur les arbres inventoriés



Localisation des arbres désignés sur une Unité de Production (UP)



Descriptif de la forêt guyanaise et classement des parcelles sur le portail public



LA CERTIFICATION D'UNE GESTION DURABLE : PEFC



L'ONF œuvre depuis de nombreuses années avec la filière bois, pour une exploitation forestière à faible impact, c'est à dire en minimisant les impacts sur l'environnement, avec la prise en compte des conditions de travail en forêt et de la rentabilité des exploitations.

Dans cette dynamique, à la suite de près de 5 ans de concertation, les principaux acteurs de la filière bois ont signé, en 2010, une charte d'exploitation à faible impact, révisé en février 2016, qui est désormais une exigence minimale pour travailler dans le Domaine forestier permanent.

La certification PEFC des forêts du Domaine forestier permanent est la garantie pour le consommateur que le bois qu'il achète est issu d'une forêt gérée durablement. Elle permet aux professionnels de la filière d'accéder à certains marchés exigeant du bois certifié.

QU'EST-CE QU'UNE FORÊT GÉRÉE DURABLEMENT ?

C'est une forêt dont l'aménagement permet de répondre aux besoins actuels (préservation de la biodiversité, production de bois et accueil) sans obérer ceux des générations futures.

QU'EST-CE QUE LE LABEL PEFC ?

PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification schemes) est un programme de reconnaissance des certifications forestières qui permet de garantir une gestion durable des forêts et une traçabilité du bois depuis la forêt jusqu'au produit fini.

Pour assurer la fiabilité et la crédibilité du système PEFC, chaque maillon de la chaîne de certification (ONF, exploitants forestiers et scieurs) fait l'objet de contrôles réguliers par un organisme certificateur indépendant sur la bonne application des règles PEFC.

Ce label qui assure au consommateur que le bois acheté est bien issu d'une forêt gérée durablement, répondant en cela aux principaux critères et indicateurs de PEFC.

UN AUDIT ANNUEL

Chaque année, la gestion forestière de l'ONF est soumise à un audit mené par un organisme certificateur indépendant (ECOCERT). Pendant une semaine, tous les aspects des différentes actions ONF sont examinés à l'aune des Principes, Critères et Indicateurs (PCI) édictés par PEFC International.

Divers points d'améliorations sont révélés à l'occasion de chaque audit. Suivant leurs degrés d'importance, l'ONF se doit d'y apporter une solution dans des délais contraints.

En 2023, l'audit aura porté sur un échantillon de 8 forêts (Charvein ; Montagne Cacao ; Mana ; Montagne Bois Violet ; Saut Lucifer ; Counamama ; Montagne de Fer et la RNN des Nouragues). Depuis l'examen des résultats de la LCOI jusqu'aux conditions de l'exploitation forestière en régie ONF, et passant par une présentation du schéma d'accueil du public en forêt périurbaine les thématiques évaluées par l'auditeur PEFC ont été nombreuses. Au final six non conformités mineures auront été relevées. La mise en œuvre des actions correctives proposées 3 semaines après leur détection sera évaluée lors du prochain audit en 2024.

QUELS SONT LES ACTEURS IMPLIQUÉS ?

Les acteurs impliqués sont les propriétaires et gestionnaires forestiers, les exploitants forestiers et les entreprises de la transformation du bois.

Un nouveau référentiel PEFC associant la réflexion de tous les acteurs de la filière Forêt-Bois Guyanaise été adopté le 16/06/2023 pour une mise en œuvre 2024.

VERS LA CERTIFICATION FSC



Le référentiel FSC pour la Guyane a été publié en septembre 2023. C'est l'aboutissement d'un processus de plusieurs années initié en 2018 à la demande de l'ONF Guyane.



L'ONF PLANIFIE LA PRODUCTION DE BOIS

LA CRÉATION DES PISTES FORESTIÈRES

Des travaux de création et d'entretien des pistes sont réalisés afin de permettre les accès aux zones d'exploitation, avec l'objectif constant de minimiser l'impact sur les milieux.

L'ONF en Guyane gère un patrimoine de routes et pistes forestières de **2 700 km**, en constante évolution. Héritées ou créées par l'ONF depuis 1992 (1 300 km), une partie des infrastructures routières est maintenue en bon état de praticabilité pour les besoins de l'exploitation forestière. En 2023, la maintenance de ce patrimoine (680 km) a coûté **1,143 M€**.

Des routes et pistes nouvelles sont construites toutes les années pour accéder à la ressource ; certaines opérations engagées sous contraintes climatiques en 2021 et 2022 ont enfin pu être livrées. Il aura donc fallu attendre 2023 pour ramener à la normale le réseau des pistes d'exploitation forestière.

La création de nouvelles routes en 2023 aura cependant été une activité modeste, consacrée en grande partie à la consolidation des opérations en retard à cause des intempéries record de 2021 & 2022.

Sur un budget engagé de **2,882 k€, 64 %** a servi à solder ces opérations, expliquant la faible augmentation du linéaire créé : **+27 km livrés** (7 opérations).

Ces investissements sont fortement subventionnés mais rencontrent aujourd'hui des difficultés quant à la liquidation des dossiers de subvention (FEADER) en cette période de clôture

du PDRG 2014-2021. Le montant des subventions dont a bénéficié l'ONF en 2023 pour la création des pistes est de **1,3 M€**, avec un investissement dans nos dessertes forestières de 4 M€ réalisés.

Les infrastructures qui ne sont plus utiles à l'exploitation des bois sont normalement condamnées. En 2023, aucune route n'a cependant été fermée car l'activité d'exploitation a été intense (en rattrapage de 2021 & 2022) et les stocks sont en cours de vidange au premier semestre 2024.

La création d'une route est un processus complexe qui implique de nombreuses étapes :

- 1) étude d'un schéma de desserte théorique ;
- 2) relevé de terrain ;
- 3) dossier loi sur l'eau ;
- 4) dossier de subvention ;
- 5) consultations d'entreprises ;
- 6) réalisation et réception.

Enfin, 2023 sera marqué par le lancement de l'opération de franchissement de la rivière Mataroni. Un premier pont secondaire d'accès à la zone a été construit en novembre 2023, permettant les études projet de l'ouvrage principal : autorisation loi sur l'eau, maîtrise d'œuvre publique, études géotechniques. Le pont sur la rivière Mataroni est une infrastructure essentielle qui conditionne une vingtaine d'année d'exploitation du massif forestier de Mataroni.



LA SÉLECTION DES ARBRES DESTINÉS À L'EXPLOITATION

La principale mission des prospecteurs forestiers de l'ONF est la désignation : reconnaissance, sélection et marquage des arbres.

Les arbres sur pied, préalablement sélectionnés selon des critères de gestion durable et d'exploitabilité, seront proposés à la vente aux exploitants forestiers.

Une journée avec les prospecteurs forestiers et leur chef d'équipe

À 6h, les prospecteurs forestiers se lèvent et se préparent avant de partir sur la piste rejoindre la zone à désigner. À 7h, tout le monde monte en voiture sans oublier le matériel du prospecteur : machette, bottes, ordinateur de poche, GPS, compas forestier, bombe de peinture, plaquettes et marteau permettant d'assurer la traçabilité des arbres, qui seront numérotés.

Les prospecteurs forestiers partent en forêt en équipe de 4 : 1 pointeur (conducteur de travaux) et 3 prospecteurs (ouvriers forestiers). Le pointeur est le responsable de la désignation, il coordonne toute l'équipe.

Celui à gauche est en bordure et commence à layonner : à faire le « chop chop ». Ceux au centre sont ceux qui bougent le plus et qui désignent les arbres à droite et à gauche. Sur leur GPS chaque point est un arbre. Celui à droite se place sur la limite de la zone à désigner indiquée sur le GPS. C'est le guide de virée. Le pointeur placé au centre, lui, récupère les informations : l'essence de l'arbre, son diamètre, le numéro de la plaquette, les numéros GPS des arbres désignés et enregistre ces données dans son ordinateur. La distance maximale entre chaque prospecteur est de 25m.

Le but de la journée est de parcourir une zone définie. Pour ce faire, les prospecteurs utilisent un ordinateur de poche avec un fond de carte de la zone et un fond de carte papier.

En moyenne, 15 hectares sont inventoriés dans la journée.

Les prospecteurs utilisent un ordinateur de poche, de marque Motorola, et un fond de carte papier. Chaque essence inventoriée fait partie du panel des essences commerciales (8 ECMP – Essences Commerciales Principales, 10 BP - Bois Précieux, 29 ECMA – Essences Commerciales Majeures Autres, 44 AEC – Autres Essences Commerciales) soit 91 essences commerciales potentiellement inventoriées en fonction de la richesse de la parcelle.

Le diamètre minimal d'exploitabilité est + ou – autour de 55 cm de diamètre et peut varier en fonction de la richesse en essences commerciales des parcelles et prend en compte différents facteurs économiques et écologiques. Le choix des arbres autorisés à l'abattage est un vrai choix sylvicole, car il n'y aura plus aucune intervention entre deux coupes (soit pendant plus de 65 ans), il tient compte de la répartition des arbres sur la parcelle, de la richesse en essences commerciales et ne doit pas dépasser 5 à 7 tiges exploitées par hectares.

Une fois le code de la parcelle et de l'unité de prospection saisie l'inventaire peut commencer.

Chaque prospecteur annonce à tour de rôle le code essence, puis le diamètre.

Chaque arbre est classé de la façon qui suit :

Exploitable – diamètre supérieur au diamètre minimum d'exploitabilité,

Bois Précieux – usage particulier en ébénisterie,

Avenir – arbres compris entre 35 cm et le DME uniquement pour les ECMP,

Réservé – parmi les plus beaux arbres d'avenir 4 à 5 t/ha sont marquées à la peinture bleue afin d'être protégées lors de l'exploitation. Sont également mises en réserve les essences ressources pour la faune,

Remarquable – espèce rare ou de dimension exceptionnelle.

Si l'arbre est jugé exploitable, une plaquette (avec un numéro unique) est clouée sur l'arbre. Le prospecteur annonce à haute voix le numéro inscrit sur la plaquette et n'oublie pas avant de passer à un autre arbre d'annoncer le numéro du point GPS, qui permettra au bûcheron de le retrouver facilement.



Représentation des zones de prospections lors de la désignation avec images LiDAR. Les points de couleurs correspondent aux arbres désignés et les limites en rouge, aux unités de prospection.



En 2023, 29 394 arbres ont été désignés dont 12 604 arbres d'avenir, 1 447 arbres réservés et 15 341 arbres exploitables représentant un volume de 102 299 m³.



La vie quotidienne au carbet



Le Motorola - ordinateur de poche pour aller en forêt



Le GPS et la carte, des supports indispensables pour le travail en forêt



Le diamètre de chaque arbre est mesuré



Un cercle de couleur est dessiné autour de chaque plaquette afin d'accroître sa visibilité



Une plaquette numérotée est fixée à chaque arbre avec un numéro unique

LE SUIVI DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

Le technicien responsable de la coupe s'assure que l'exploitant forestier satisfait bien à toutes les exigences de la charte d'exploitation faible impact. Il vient vérifier que les bois qui font l'objet de la vente sont bien exploités.

Le quotidien d'un technicien responsable du suivi de coupe

Le technicien responsable du suivi de coupe vient s'assurer plusieurs fois par semaine que l'exploitation forestière respecte bien les principes d'une gestion durable des forêts. La clé d'entrée est la désignation mais surtout la charte d'exploitation à faible impact et les standards PEFC qu'il convient de faire respecter, et particulièrement les arbres désignés comme étant exploitables, sur lesquels une plaquette numérotée est apposée. C'est cette numérotation unique de chaque arbre exploitable qui permet une traçabilité complète des bois exploités durant toutes les phases de l'exploitation forestière (abattage, débusquage, débardage, stockage sur parc de rupture et roulage jusqu'à la scierie). Avant de partir sur le terrain, le technicien intègre dans sa tablette les données de suivi d'exploitation, fournies en fin de semaine précédente par l'exploitant forestier.

1^{ère} étape : Le suivi de l'abattage

Chaque technicien a sa tablette et peut suivre en temps réel le déroulement des différentes phases de l'exploitation. Grâce à une application, il peut connaître l'essence de l'arbre, son point GPS et s'il a été abattu ou non, mais également le motif de son maintien sur pied. Le conducteur d'engin va également avoir accès à cette application et pourra savoir au préalable où passer, par quel chemin et quel arbre récupérer. Cela lui permet d'aborder le débusquage dans des conditions optimales et améliorera l'efficacité.

L'application permet aussi à l'ONF de visualiser la position de l'arbre à chaque étape de l'exploitation. Toutes les semaines, une rencontre a lieu entre le technicien et le chef de chantier afin de vérifier l'avancement de l'exploitation forestière de chaque parcelle.

2^{ème} étape : Le suivi du débusquage

Le bois est sorti de sa zone d'abattage et ramené vers le cloisonnement principal (opération de débusquage) où il sera ensuite débardé. Le technicien surveille chacune de ces étapes et donne ses consignes au chef de chantier afin d'apporter les améliorations nécessaires.

3^{ème} étape : Le suivi du débardage

C'est l'étape où le bois est emmené vers les places de dépôts par des engins à roues, les skidders.

QUEL TYPE DE BOIS EST PRÉLEVÉ ?

91 essences sont désignées, qui sont réparties au sein de 7 groupes tarifaires. Chaque groupe caractérise une classe d'emploi bien particulière. Les plus recherchées sont les essences des groupes I (angélique, gonfolos, grignon franc, amarante) et IV (Wacapou, ébènes, bagasse).



Logiciel de suivi de coupe pour repérer les arbres abattus



Débusquage : l'engin sort le bois abattu pour le déposer en bordure de cloisonnement. Il sera récupéré par un skidder.



Le technicien contrôle que les arbres abattus correspondent aux arbres sélectionnés par la désignation (plaquette numérotée)



Les grumes trop longues sont découpées en billons



Chargement d'un Dumper afin qu'il ramène les grumes exploitées vers un parc de rupture

L'APPROVISIONNEMENT DE LA FILIÈRE BOIS

UNE FILIÈRE DYNAMIQUE AU SERVICE DES POPULATIONS

À travers l'accord sectoriel bois du plan d'urgence pour la Guyane, l'État s'est engagé d'une part à utiliser le bois dans les constructions faisant appel à des aides et/ou fonds publics, à hauteur de 12 % du montant des travaux, dont 80 % de bois labellisé BGF (Bois de Guyane française), et d'autre part à imposer que 20 % des logements sociaux soient réalisés en ossature bois. Par ailleurs, afin de conforter les débouchés du bois guyanais dans la construction, il sera nécessaire de combattre la distorsion de concurrence induite par l'utilisation de bois illégal (coupé illégalement ou importé illégalement des pays voisins). À noter que certains chantiers, notamment dans les zones isolées, peinent à identifier des sources d'approvisionnement en bois légal à la hauteur de leurs besoins.

La filière bois en Guyane représente 215 entreprises, 900 emplois, et 100 M€ de chiffre d'affaires. C'est la troisième filière économique de Guyane en valeur ajoutée.

UNE FILIÈRE QUI POURSUIT SA STRUCTURATION ET SON DÉVELOPPEMENT

La filière bois guyanaise mobilise annuellement depuis les 10 dernières années 60 000 à 80 000 m³ de grumes dont l'essentiel est transformé en sciage par les unités de transformation locales pour approvisionner le marché de la construction en plein essor en Guyane. L'ONF participe à cet effort en proposant différents types de vente de bois aux acheteurs locaux : contrat d'approvisionnement sur 5 à 10 ans, contrat de vente de gré à gré de bois sur pied en parcelles, et vente de bois façonnés par des prestataires et mise à disposition bord de route.

Trois contrats d'approvisionnement couvrent en 2023 près de 80% des besoins de la filière. Ils concernent l'approvisionnement des scieries de St Georges, de Cacao et de Kourou.

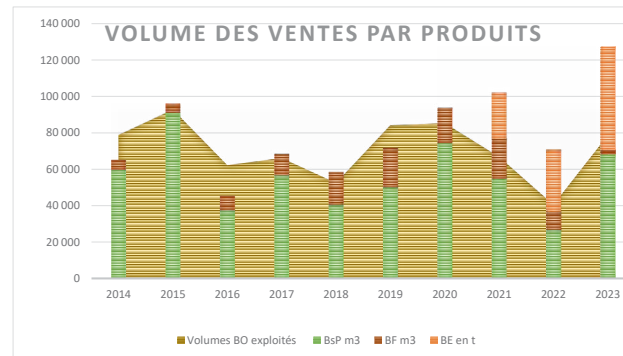
EN 2023, UNE VÉRITABLE SAISON SÈCHE

Les conditions climatiques de cette saison auront permis le rattrapage d'une partie des retards 2022 et 2021, pris en raison des pluviométries exceptionnelles.

Le programme de réalisation des pistes forestière n'est toujours pas à l'objectif de deux années de réalisation avant l'exploitation forestière proprement dite.

Les volumes exploités enregistrés en 2023 passent de 40 000 à 78 500 m³ (+96 %). Les volumes BO vendus passent eux de 37 000 m³ à 70 800 m³ (+91%) auxquels s'ajoutent 56 300 t (+65%) de bois énergie. Les bonnes conditions météorologiques de 2023 expliquent en partie ces bons résultats.

Un bémol en revanche à propos de la commercialisation du bois façonné (vendu bords de parcelles), qui peine à retrouver son niveau d'antan (environ 20 000 m³) en raison de la mobilisation de la flotte de grumiers pour le transport du BE à destination des centrales biomasse.



L'INVESTISSEMENT FINANCIER DE L'ONF POUR L'APPROVISIONNEMENT EN BOIS

Les actions demandant un investissement financier de l'ONF pour l'approvisionnement de la filière bois sont schématiquement les suivantes :

- Aménager la forêt, programmer les travaux et inventorier la ressource à exploiter
- Rendre accessible la ressource (création et entretien des pistes) : la part la plus importante de l'investissement financier
- Suivre l'exploitation des bois, cubage, administration des ventes.

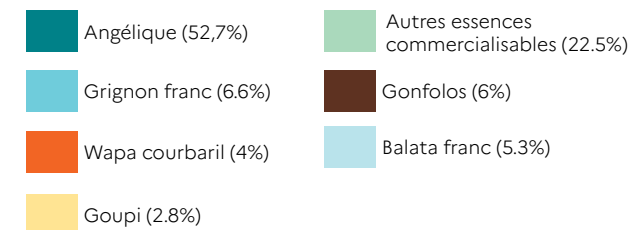
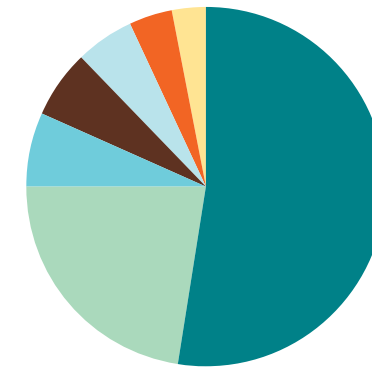
En Guyane, certaines de ces actions sont partiellement ou entièrement soutenues financièrement par les fonds européens. Le reste des dépenses est entièrement à la charge de l'ONF qui ne bénéficie pas d'autres sources de financements public pour ces actions. Ces dépenses doivent donc s'équilibrer avec les recettes de vente de bois.



LA DIVERSIFICATION DES ESSENCES EXPLOITÉES : UN OBJECTIF ESSENTIEL QUI PEINE À SE CONCRÉTISER

L'Angélique reste la principale essence exploitée parmi les dizaines d'essences guyanaises potentiellement utilisables et exploitables en forêt naturelle. En 2023 elle représente + de 50 % du total des essences commercialisées.

La concentration des commandes de bois sur cette essence, qui pourrait être substituée par d'autres essences pour certains usages, amplifie la tension existante entre offre et demande de bois. Elle écarte certaines ressources facilement accessibles et implique l'ouverture de nouvelles surfaces à l'exploitation pour la recherche de volumes d'Angélique suffisants.



DES PRIX STABILISÉS ET DES RECETTES MAINTENUES MALGRÉ LES DIFFICULTÉS

Les ventes de bois représentent un chiffre d'affaire de 3 196 k€ en hausse de 26% par rapport à l'année précédente. Les prix moyens de vente unitaires constatés évoluent faiblement : 35,38€/m³ (+3 % sur le BsP) et 109,02€/m³ (-1,2% sur le BF). À noter : Les débuts de l'exploitation TRITON de la forêt immergée du lac de Petit Saut pour environ 1 500 t en 2023.

La vente des bois ne couvre qu'une partie des dépenses de l'ONF pour permettre la mobilisation des bois. Les aides européennes perçues via le FEADER permettent de prendre en charge une partie des coûts engagés par l'ONF pour mobiliser ces bois dans des conditions écologiquement durables. En 2022, 871 k€ ont été perçus pour la réalisation des plans de gestion (y compris inventaires de désignation et acquisitions LiDAR) et 1 286 k€ d'aides ont été perçues pour les pistes forestières créées les années précédentes. L'aide aux surcoûts versée par l'État à l'ONF en 2023 s'établit à 105 k€.

UNE FILIÈRE QUI VISE L'EXEMPLARITÉ EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

La mobilisation des bois n'est pas chose aisée sur les reliefs et sous le climat guyanais - son impact sur l'environnement est loin d'être négligeable. Pour limiter ces impacts, l'amont de la filière-bois s'inscrit depuis 2012 dans une démarche de gestion durable garantie par l'adoption d'une charte EFI (Exploitation faible impact) et le respect des critères de certification du label PEFC, vérifiés chaque année par un audit indépendant. Cette démarche implique des efforts techniques et économiques

conséquents de la part des exploitants-forestiers comme des gestionnaires, soucieux de leur empreinte écologique.

Le référentiel PEFC Guyane révisé, élaboré par l'ensemble des parties prenantes (société civile, élus, associations, acteurs de la filière bois) en consultation depuis novembre 2022 a été approuvé le 16 juin 2023 pour une application dès janvier 2024. Le référentiel de certification FSC pour la Guyane a lui aussi été approuvé par les représentants des collectivités locales, des acteurs économiques, du Grand Conseil Coutumier de Guyane Nature Environnement et des différents usagers de la forêt. L'objectif pour 2024 sera la tenue d'un premier test de mise en œuvre sous la forme d'un audit blanc pour 2024.



L'ONF, ACTEUR DANS LA RECHERCHE, LE DÉVELOPPEMENT & L'INNOVATION

p.36 La recherche au service de l'exploitation forestière

p.40 La recherche sur le terrain

p.41 Améliorer la connaissance sur la biodiversité

p.42 La télédétection & le pôle SI-SIG



LA RECHERCHE AU SERVICE DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

LES PRINCIPALES ACTIONS EN 2023

Le Pôle Recherche, Développement et Innovation de Cayenne, composé de 6 personnes, se situe à l'interface entre les organismes de recherche forestière présents en Guyane (CIRAD, IRD, CNRS, INRA, ...) et les services opérationnels de l'ONF.

Il a pour mission de développer les outils et méthodes adaptés pour la mise en œuvre de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts tropicales humides de Guyane.

L'année 2023, a permis de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie et des domaines d'actions du pôle RDI pour la période 2021-2025. L'implication du pôle RDI dans l'aménagement et la mobilisation des bois est constante, avec en particulier :

- Appui aux agents pour la préparation du suivi de leur parcelle : un accompagnement continu est fourni par le pôle RDI sur l'utilisation des outils et méthodes de préparation et de suivi de l'exploitation des parcelles, (ainsi qu'à certains exploitants qui ont les équipes techniques pour le travail cartographique sous logiciel SIG). La formation et le transfert des outils développés par le pôle RDI pour faciliter le travail des agents constituent une grande partie de cet appui.
- Poursuite en 2023 des travaux sur le suivi de l'impact des exploitations en Guyane que ce soit sur le diagnostic terrain ou par télédétection.
- Participation aux missions habitats dans le cadre de la documentation des aménagements forestiers.

Cette année 2023 a également été l'année de restitution du projet ManagForRes mené avec le Cirad sur l'évaluation des effets de différents types de gestion sylvicole sur la réponse des écosystèmes forestiers guyanais aux changements climatiques.

À noter également la poursuite du projet IFIHS sur l'utilisation de l'imagerie hyperspectrale qui permet grâce à la très haute résolution spectrale la discrimination efficace des essences en canopée particulièrement ciblée sur les principales essences commerciales et ouvre la voie à des inventaires.



ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE DE PAPAÏCHTON - DIAGNOSTIC DES HABITATS FORESTIERS

L'ONF a été sollicité en tant que partenaire dans la réalisation de l'ABC de Papaïchton afin de poursuivre et d'affiner ses travaux (menés depuis plusieurs années sur le sud de la Guyane dans le cadre d'un partenariat fort avec le PAG) de caractérisation et de cartographie des habitats forestiers sur l'ensemble du territoire du Parc Amazonien de Guyane.

Un travail d'analyse d'images satellitaires et de numérisation a permis de préciser la cartographie des formations particulières telles que les cambrous, forêts basses,...). Une numérisation précise des forêts d'altitude par pas de 100 m, à partir de 300 m d'altitude, a été effectuée, permettant d'apporter une précision supplémentaire à la cartographie des habitats forestiers.

De plus, un diagnostic terrain des habitats forestiers a été réalisé par une équipe ONF-PAG sur les sites Papaïchton, Gros Saut, Abattis et Montagne Kotika.

Ce diagnostic est adapté de la méthodologie développée dans le cadre du projet HABITATS et intègre un inventaire forestier avec détermination de l'essence sur 56,57 ha, un échantillonnage de sols sur 46 sondages pédologiques de 1,20 m de profondeur, et la description de la physionomie forestière (structure, stature, ouverture...) sur 11 layons allant de 1,5 km à 3 km. Ce travail, commencé en 2020, a fait l'objet d'un rapport de synthèse communiqué au PAG.

Le résultat le plus marquant est sans nul doute la 1^{ère} place (parmi tous les sites inventoriés en Guyane) prise en termes de diversité spécifique des espèces d'arbres par la Montagne Kotika, qui devient ainsi le site le plus diversifié de Guyane.



Le plus gros arbre rencontré sur l'ABC de Papaïchton est un Gaan Moni (Trattinnickia demerarae) – famille des Burseraceae

SUIVI DES IMPACTS DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

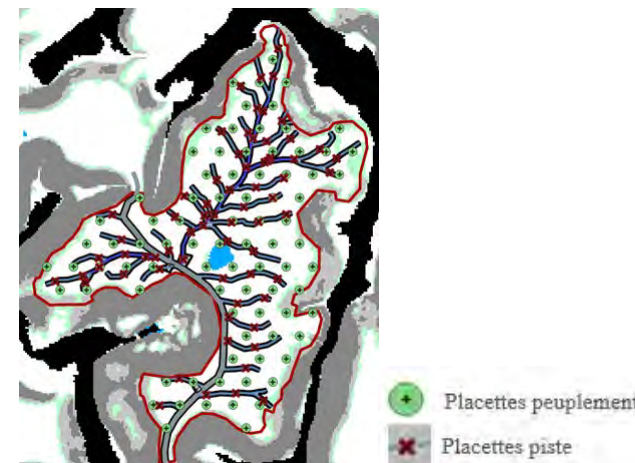
Le diagnostic post-exploitation - inventaire terrain

En 2023, le pôle RDI, dans le cadre d'un projet avec les étudiants du module FTH d'AgroParisTech, a testé un nouveau protocole d'échantillonnage aléatoire stratifié. L'objectif de cette nouvelle approche est de prendre en compte les impacts sur le peuplement sur la strate « pistes » et sur la strate « hors pistes ».

Des placettes circulaires (12 m de rayon) permettent de quantifier l'impact sur la strate hors piste et des placettes carrées de 10 m de côté, centrées sur la ligne médiane des pistes de débardage et des cloisonnements permettent de relever les impacts sur les arbres 5 m de part et d'autre de la piste.

Sur les placettes pistes, sont également relevées sur chaque segment de 10 m, trois mesures d'emprise de la piste (au début, au milieu et à la fin du segment de la placette) et trois mesures de la profondeur d'orniérage.

Ce nouveau protocole sera déployé en 2024, sur plusieurs parcelles représentatives des différents types d'exploitation forestière pratiquées en Guyane, à savoir les secteurs de Maweyo, Manaré et Montagne de fer.



UP1 de la parcelle MAN441

Développer une méthodologie de suivi des impacts par télédétection

Les travaux sur la mise au point d'une méthodologie de suivi des impacts de l'exploitation forestière à partir d'images Sentinel-2, se poursuivent.

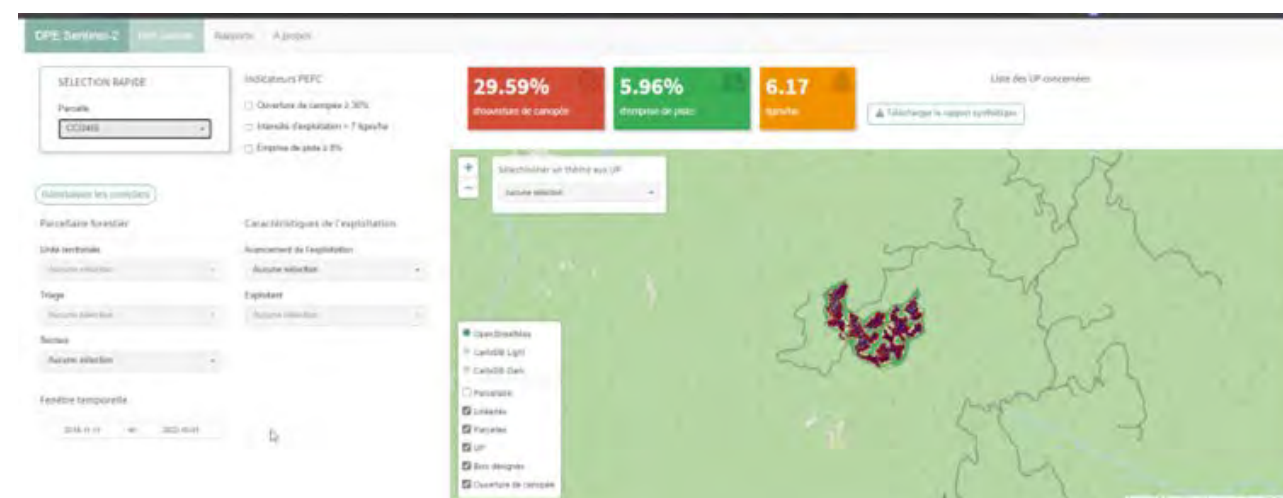
Une stagiaire de l'Université de Rennes, Lola Deho, a travaillé entre le 15 mai et le 31 octobre 2023, puis dans le cadre d'un contrat en CDD jusqu'au 15 décembre 2023, au développement d'une interface de visualisation des exploitations forestières.

Elle a réalisé un travail de qualité aboutissant au développement d'une version martyre d'une interface permettant de visualiser les indicateurs PEFC par parcelle.

Reste en 2024, pour rendre opérationnelle cette interface, de terminer la base de données de suivi des exploitations forestières (données SIG, gestion des avancements et notamment l'interrogeabilité de Platexfor), de terminer la chaîne opérationnelle de traitement des images Sentinel-2 et de mettre en place une version de développement sur le serveur RDI et une version de production sur le serveur de la DT.



Méthodologie de suivi d'impact de l'exploitation forestière à partir de Sentinel-2



Version martyre d'une interface permettant de visualiser les indicateurs PEFC par parcelle

RESTITUTION FINALE DU PROJET MANAGORES

Le projet ManagForRes piloté et mené en partenariat avec le Cirad, avait pour but d'évaluer les effets de différents types de gestion sylvicole sur la réponse des écosystèmes forestiers guyanais aux changements climatiques.

Des modèles de performances individuelles des arbres (croissance) en réponse aux facteurs climatiques (stress hydrique, thermique, disponibilité de la lumière ...), ont été développés en tenant compte du rôle des interactions biotiques (positives ou négatives) entre arbres voisins. Ces modèles ont ensuite été utilisés pour tester différents scénarios d'exploitation forestière, dans un objectif d'adaptation des pratiques de gestion des forêts guyanaises aux changements climatiques.

Ces modèles montrent un fort effet du climat sur la croissance des arbres, avec une diminution de la croissance quand le stress hydrique et les températures augmentent, et une augmentation de la croissance quand le rayonnement solaire est fort. Ils montrent également un effet de la quantité et taille des arbres voisins : plus le voisinage d'un arbre est dense, moins la croissance est forte, ce qui montre la compétition entre arbres. Cependant, un tel voisinage joue également un rôle de tampon en atténuant les effets des variables climatiques. De plus, la réponse des arbres varie en fonction de l'espèce à laquelle ils appartiennent : les espèces à croissance rapide sont globalement plus sensibles aux effets du climat et des arbres voisins. Elle dépend également de l'identité fonctionnelle des arbres, mais aussi de leurs différences fonctionnelles avec leurs voisins. Ceci montre que les interactions biotiques entre arbres voisins ne sont pas uniquement fonction de la densité du voisinage, mais reposent également sur des mécanismes de compétition hiérarchique et de complémentarité entre les arbres voisins.

Pour comparer les effets de différentes pratiques d'exploitation forestière, nous avons tout d'abord co-construit huit scénarios de gestion sylvicole. Ces scénarios présentent différentes intensités de prélèvement de bois d'œuvre, de niveau de diversification des espèces récoltées, et de niveau de mise en œuvre des principes d'Exploitation à Faible Impact (EFI). Ces scénarios sont ensuite appliqués *in silico* grâce à un simulateur d'exploitation forestière développé au cours du projet (package R LoggingLab) sur les données de cinq parcelles permanentes du réseau Guyafor. Les simulations d'exploitation montrent que deux des cinq parcelles considérées ne permettent pas de produire le volume objectif (même quand il est de 20 m³/ha) si les seules espèces exploitées sont les huit Essences Commerciales Majeures Principales (ECMP), ce qui souligne la nécessaire diversification des espèces exploitées. Les simulations montrent également que les dégâts représentent la majeure partie de la biomasse perdue lors de l'exploitation (70 à 75%). La quantité de dégâts produits dépend cependant des pratiques sylvicoles : l'utilisation du câble pour le débusquage des grumes permet de réduire la densité de pistes et donc les dégâts qu'elles engendrent.

Nous avons enfin comparé l'effet des différents scénarios de gestion sylvicole sur la croissance individuelle des arbres et sur la réponse de cette croissance au climat. Pour cela, nous avons utilisé les modèles de croissance individuelle développés pour prédire la croissance des arbres des communautés post-exploitation obtenues à l'aide du simulateur. L'effet du climat est celui qui influence le plus les croissances prédites, avec une diminution de la croissance entre une année climatique normale et une année sèche ou chaude.

L'exploitation forestière induit une augmentation de la croissance des arbres due au relâchement de la compétition pour les ressources, et ce de manière d'autant plus forte que la perturbation est forte. Cet effet est majoritairement le fait de la densité d'arbres voisins, alors que les différences fonc-

tionnelles entre arbres voisins ont un effet peu perceptible sur les croissances prédites.

Cependant, l'exploitation impacte aussi la réponse de la croissance individuelle à une année climatique sèche ou chaude : la réduction de la croissance lors d'une année sèche ou chaude est légèrement plus importante dans une forêt exploitée que dans une forêt non exploitée.

Les résultats du projet ManagForRes nous permettent de tirer plusieurs conclusions applicables à la gestion forestière et à l'exploitation sélective conduite en Guyane.

La première concerne la sensibilité accrue des forêts exploitées aux effets des conditions climatiques sèches et chaudes. Cette sensibilité accrue résulte de la diminution de l'effet protecteur du couvert forestier, observable immédiatement après l'exploitation, et du changement de la composition floristique induit par l'arrivée des espèces pionnières généralement plus sensibles dans les années suivant l'exploitation. Ceci a des implications pour le devenir de l'exploitation forestière dans le contexte des changements climatiques.

Les résultats permettent également de formuler des recommandations en termes de pratiques d'exploitation. L'exploitation d'un volume de bois d'œuvre de 20 à 30 m³/ha ne sera pas possible dans certaines zones si on ne diversifie pas la liste des espèces considérées comme exploitables. Cette diversification a aussi comme avantage de réduire la pression exercée sur les espèces les plus exploitées, et pourrait également potentiellement permettre une meilleure adaptation de la filière bois aux changements climatiques.

De plus, les simulations d'exploitation réalisées montrent que les dégâts causés par l'exploitation forestière représentent encore l'impact le plus fort de cette exploitation.

Continuer les efforts de mise en œuvre des principes de l'Exploitation à Faible Impact (EFI) est donc une nécessité. Parmi les différentes pratiques d'EFI, l'utilisation du câble synthétique pour débusquer les grumes apparaît comme la plus efficace.

À l'issue de ce projet, nous pouvons proposer plusieurs perspectives de travail. Tout d'abord, le simulateur d'exploitation forestière LoggingLab que nous avons développé pourra être plus largement utilisé et développé pour permettre de tester de nouvelles pratiques d'exploitation, en Guyane mais également ailleurs en Amazonie.

Ceci permettra de poursuivre l'identification des pratiques d'exploitation les plus vertueuses en termes de limitation des dégâts. De plus, étudier la vulnérabilité des forêts aux changements climatiques au cours de décennies suivant l'exploitation est également une perspective de recherche intéressante, qui pourra s'appuyer sur une approche combinant l'utilisation du simulateur d'exploitation LoggingLab avec un simulateur de dynamique forestière individu-centré. Enfin, le travail considérant la réponse des forêts aux effets combinés de l'exploitation et des changements climatiques pourra s'entendre à d'autres composantes de la dynamique forestière (mortalité, recrutement).

Un article a été publié en octobre 2023, <https://doi.org/10.1016/j.ecolmodel.2023.110539>, dans lequel le pôle RDI est co-auteur (Vinciane Badouard, Sylvain Schmitt, Guillaume Salzet, Thomas Gaquière, Margaux Rojat, Caroline Bedeau, Olivier Brunaux, Géraldine Derroire – Logginglab : An R package to simulate reduced-impact selective logging in tropical forests using forest inventory data – Ecological Modelling).

INVENTAIRES FORESTIERS PAR IMAGERIE HYPERSPECTRALE AÉROPORTÉE

Grâce à des financements FEADER, le pôle RDI en partenariat avec l'IRD, poursuit les travaux entrepris dans le précédent projet Cartodiv-dendrolidar sur l'utilisation de l'imagerie hyperspectrale qui permet grâce à la très haute résolution spectrale la discrimination efficace des essences en canopée et ouvre la voie à des inventaires hauts débits.

Ce projet vise à tester l'applicabilité des récents résultats et de valider la faisabilité d'une approche d'inventaire forestier à haut débit par caméra hyperspectrale et d'évaluer jusqu'à quel point et à quelles conditions des algorithmes développés sur un ou plusieurs sites d'entraînement peuvent être adaptés à un nouveau site en l'absence de données de terrain.

CENTRE DE RESSOURCES BIOLOGIQUES DES PLANTES PÉRENNES ET FORESTIÈRES DE GUYANE (CRB-PPG)

Le pôle RDI a poursuivi sa collaboration avec le Cirad pour la consolidation du Centre de Ressources Biologiques des plantes pérennes et forestières de Guyane, par l'intégration pleine et entière de la plantation de bois de rose RIS-02 bloc 1 dans le CRB Guyane.

L'objectif du CRB, est de créer une plateforme sur la biodiversité des plantes pérennes et forestières tropicales en Guyane pour leur utilisation en Agroforesterie.

Les CRB ont pour mission de réunir en collections, conserver et diffuser des organismes vivants en favorisant une grande diversité génétique.

L'objectif est d'assurer au mieux une gestion de cette parcelle conservatoire, afin de :

- favoriser la conservation de cette ressource, de manière optimale par rapport à sa structuration génétique, aux travaux d'entretien à réaliser,
- réaliser des documents de synthèse sur les origines et les caractérisations à partir des plans, données et rapports détenus par l'ONF,
- promouvoir une plus grande visibilité de ce conservatoire (via l'information des parties intéressées ou partenaires potentiels, et via les bases de données),
- entrevoir les grandes lignes de sa valorisation future dans le respect des dispositions légales et en y appliquant des règles à définir pour les échanges et l'utilisation de cette ressource (APA spécifique).

Cette intégration au CRB permet à l'ONF de financer le suivi et l'entretien de cette plantation réalisée il y a plus d'une vingtaine d'année.

Le principal effort de développement méthodologique entrepris dans le cadre de ce projet, vise à produire des algorithmes de reconnaissance d'espèces robustes aux variations d'acquisitions (état de l'atmosphère, position du soleil, effet perturbateur du relief, etc...).

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la gestion, de l'exploitation et de la conservation de la forêt guyanaise dans un contexte de mégadiversité des essences où les difficultés d'inventaire et de pénétration en forêt profonde limitent actuellement la connaissance des forêts.

Plantation de bois de rose de la parcelle RIS-02



LA RECHERCHE SUR LE TERRAIN

La construction des principes de gestion durable et d'exploitation faible impact s'est basée entre autres, sur l'étude des dynamiques et de l'écologie forestière.

Afin de connaître ces dynamiques forestières et d'ajuster les rotations de coupe, entre autres, un travail minutieux d'inventaires et de suivis des peuplements (croissance des arbres, comportement entre espèces, dynamique globale...) sur un réseau de parcelles est effectué par l'ONF. Ces recherches permettent de savoir si 65 ans sont suffisants pour une régénération de la forêt par exemple. Ce travail est effectué par les 2 assistants de recherche au sein du pôle Recherche développement et innovation (RDI) de l'ONF Guyane.

UNE JOURNÉE TYPE D'UN ASSISTANT DE RECHERCHE FORESTIER

Avant de partir en forêt, les assistants de recherche préparent les cartes des parcelles à inventorier avec la répartition des arbres à suivre (placette en cours de suivi) ou vierge (si nouvelle placette de suivi) et rassemblent le matériel d'inventaire. Dans le cas d'une nouvelle placette de suivi, les arbres qui vont rentrer dans le dispositif vont être identifiés, mesurés, inspectés (état sanitaire, dégât sur le tronc...), numérotés (pose d'une plaquette avec numéro) et géo-localisés (coordonnées GPS). L'ensemble des ces informations sont rentrées dans une tablette de terrain. L'un des deux assistants note les informations sur la tablette et l'autre fait les mesures. Ensuite, ils vérifient les données et reviennent sur le terrain pour inventorier les recrûs et vérifier des oublis éventuels. Sur les différents dispositifs, ils réalisent des études botaniques mais aussi des sols.

En moyenne, ils reviennent 3-4 ans après pour reprendre des nouvelles mesures des arbres. Un arbre est inventorié une fois qu'il atteint un diamètre de 10 cm.

À QUOI SERVENT CES INVENTAIRES ?

Les assistants de recherches travaillent à 60% du temps sur Guyafor, un réseau de dispositifs forestiers permanents dédié à l'étude à long terme de la dynamique forestière et de la biodiversité, qui correspond à 80% de travail de terrain et 20% de travail de bureau. Les autres projets représentent environ 40% de leur temps, parmi lesquels le projet Forestreeculture d'essais comparatifs de plantations ainsi que le suivi et la mesure de plantations plus anciennes.

Ces données sont utilisées au sein de l'ONF pour les programmes de recherche autour de l'exploitation forestière mais aussi par d'autres organismes de recherche.

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITÉ

MISSION HABITATS SUR PETIT CROISSANT PRÈS DE 20 ANS APRÈS !

L'activité de recherche de développement des connaissances revêt un caractère particulier pour l'ONF en Guyane. En effet, l'expérience forestière en matière de gestion de la forêt tropicale humide est relativement récente et en constante évolution. Pour préserver et valoriser durablement cette biodiversité forestière, l'Office a besoin de mieux connaître sa distribution à une échelle compatible avec son niveau d'action.

En août 2023, une équipe inter-services (Pôle RDI, Sylvétude et SBGD) est revenue sur le site de Petit Croissant près de 20 ans après un premier inventaire réalisé en 2005 (1^{er} site inventorié dans le cadre du programme habitats).

Les objectifs étaient de :

- Réaliser un inventaire botanique plus poussé, afin de mieux caractériser la diversité végétale de la future réserve biologique que ce soit pour préciser l'identification des arbres ou pour mieux documenter la flore des habitats les plus patrimoniaux et originaux comme la végétation basse d'inselberg, de forêts de pente ou de falaises.
- Répéter le protocole habitat mené dans cette zone en 2005, soit 18 ans après. La répétition de ce protocole sur un même site n'ayant jamais été réalisé. Les données obtenues vont permettre d'observer de potentielles évolutions des conclusions tirées en 2005 sur la composition floristique mais surtout sur la dynamique forestière.

Ces inventaires ont été complétés lors de cette mission et dans le cadre d'une mission complémentaire en décembre 2023 par la réalisation :

- d'un inventaire de l'avifaune, de manière à compléter l'inventaire réalisé en 2005.
- d'un inventaire herpétologique jamais réalisé sur ce site.
- d'un inventaire IKA dans la grande faune, là aussi 18 ans après le premier IKA.
- d'un complément d'inventaire de la faune par la pose de pièges photographiques.

L'analyse des données recueillies va donner lieu à un rapport qui sera rédigé dans le courant du 1^{er} semestre 2024.

INVENTAIRES HABITATS - FORÊT SAUT GRAND KANORI

Dans le cadre de la rédaction de l'aménagement forestier de la forêt du Saut Grand Kanori, une première mission de caractérisation des habitats forestiers a été réalisée en décembre 2023, par une équipe multidisciplinaire habitat, ornithologique, herpétologique et botanique.

Le site des savanes roches proches de la crique Dardanelles a été choisi compte tenu de sa facilité d'accessibilité par la posée en hélicoptère.

L'inventaire herpétologique mené sur la zone a permis la détection de 45 espèces d'amphibiens, 18 espèces de lézards, 9 espèces de serpents, 2 espèces de tortues et 1 espèce de caïman. L'inventaire des amphibiens, bien que correct (étant donné les conditions météorologiques – faible pluie), donne néanmoins une image partielle de la diversité des espèces présentes sur la zone.

L'inventaire ornithologique a mis en évidence 124 espèces différentes dont 5 espèces à enjeu fort.

L'inventaire floristique a permis de recenser au total 191 espèces de plantes vasculaires dont 18 sont patrimoniales et 3 espèces qui font partie des espèces protégées par arrêté ministériel du 9 avril 2001.

174 nouveaux taxons ont été inventoriés, soit une amélioration de la connaissance de la diversité floristique du massif de l'ordre de 76%, permettant de porter à 404, le nombre d'espèces végétales connues sur la forêt de Saut Grand Kanori. Outre la présence des espèces sur l'habitat particulier des savanes roches, la présence sur la forêt des plateaux réguliers d'une espèce d'arbre endémique du plateau des Guyanes, rare en Guyane mais abondante sur le site, *Cyrtolopsis paraensis*, famille des *Ixonanthaceae*.

L'analyse des données recueillies sur la description des habitats va donner lieu à un rapport qui sera rédigé dans le courant du 1^{er} semestre 2024.



Vue sur la falaise nord-est du Petit Croissant



Cyrtolopsis paraensis (Ixonanthaceae) →

LA TÉLÉDÉTECTION & LE PÔLE SI-SIG

L'ACCOMPAGNEMENT INTER-SERVICES

Le pôle SI-SIG est un pôle transversal qui vient en soutien aux activités des différents services de la DT Guyane. Il est constitué de 5 collaborateurs dont 3 se concentrant exclusivement sur le SIG. Les spécialistes en géomatique accompagnent ainsi les services dans leur utilisation métier du SIG. Ils assurent :

- L'administration des données : recueil des données auprès des agents et des partenaires, production et mise à jour des référentiels ONF, diffusion externe sur la plateforme Geoguyane.
- Le support technique et outils métiers : formations, rédaction de tutoriels & procédures, développements d'outils, scripts, interfaces métier.
- L'expertise SIG et télédétection : veille applicative, technique et scientifique, analyses spatiales, relations externes avec les partenaires de l'ONF et la communauté scientifique.
- Le maintien opérationnel des logiciels et applications SIG & télédétection.
- Prospection : assurer la structuration et le fonctionnement du SIG de la DT Guyane, perspectives d'évolution.

LA TÉLÉDÉTECTION POUR LA GESTION ET LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

L'ONF en Guyane a développé une véritable expertise dans le domaine de la télédétection au sein de ses différents services. Les pôles SI-SIG, RDI et Aménagement travaillent de concert tant sur les axes de surveillance que de gestion foncière et forestière et appuient ainsi leurs collègues dans leurs missions quotidiennes de terrain.

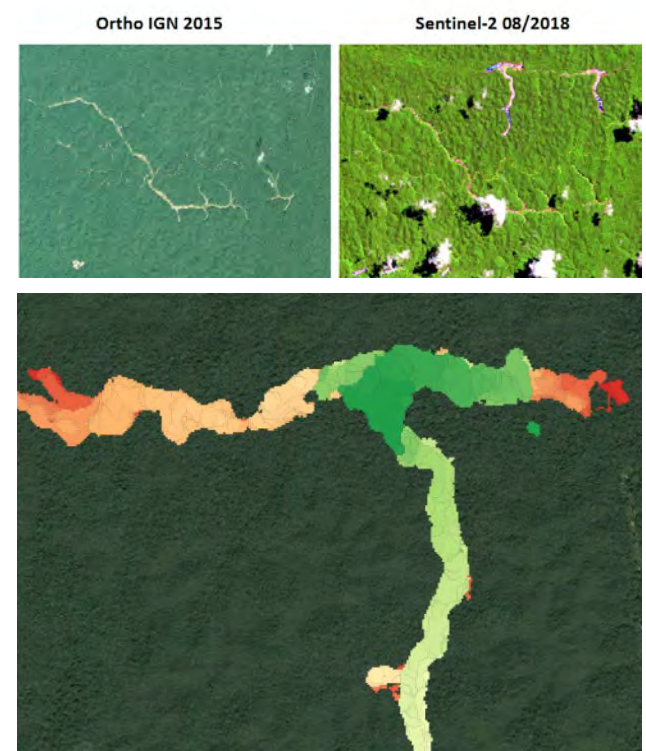


LE PÔLE SIG ET LA SURVEILLANCE DES DÉBOISEMENTS

Dès les années 2000, l'ONF a mis en place la surveillance des surfaces exploitées par l'activité minière par l'utilisation de produits issus de la télédétection. Le pôle SIG a su s'adapter et tirer profit des images satellites optiques disponibles, au gré des évolutions de capteurs et des programmes de mise à disposition d'images. Depuis 2018, il se base principalement sur les images Sentinel 2 qui sont acquises tous les 3 à 5 jours sur la Guyane entière, mais également ponctuellement sur des images très haute résolution spatiale SPOT 6/7 et Pléiades ainsi que sur des images haute résolution Planet.

Ces images sont également mises à disposition pour la surveillance généralisée des déboisements par le pôle minier, les UT de Cayenne et Saint-Laurent du Maroni et les conservateurs des réserves nationales.

Depuis 2018, le pôle SIG met à disposition des agents de la DT Guyane des données de suivi des potentiels déboisements détectés à partir d'images satellite radar Sentinel 1. L'algorithme de détection a été développé par l'ONF International (ONFI) avec l'appui financier du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA), dans le cadre d'une mission d'intérêt générale DOM. Ces données, disponibles tous les 15 jours en moyenne, sont produites par l'ONFI puis déployées par le pôle SIG dans un projet SIG à destination des agents des deux UT qui peuvent ainsi utiliser les données radar pour leurs missions quotidiennes de surveillance du foncier.



État de la forêt non-impactée en 2015 (en haut à gauche). Image satellite montrant l'impact (zones colorées) des titres miniers légaux sur la forêt en 2018 (en haut à droite). Suivi temporel des déboisements. En vert, les déboisements de 2016 et en rouge les déboisements en cours.

COMMANDE LIDAR 2023 : UN MARCHÉ AXÉ SUR LA MOBILISATION DES BOIS

Saint-Élie : perspectives sur un nouveau massif

L'aménagement forestier de la forêt éponyme a permis de discriminer les parcelles en production des parcelles dédiées aux autres usages (accueil du public, protection). Afin de répondre aux besoins en bois, dont ceux de la commune, une partie des parcelles en production les plus accessibles ont été survolées en LiDAR en 2023.

Maripasoula : Poursuite de l'acquisition « sud guyane »

En attendant l'approbation de la DRA sud Guyane, l'ONF poursuit sa campagne d'acquisition dans un massif des communes de l'intérieur, la forêt aménagée de Maripa-Soula. Cette acquisition permet déjà de préparer les futurs PRMV, c'est-à-dire les futures parcelles qui seront exploitées pour alimenter en bois d'œuvre la commune.

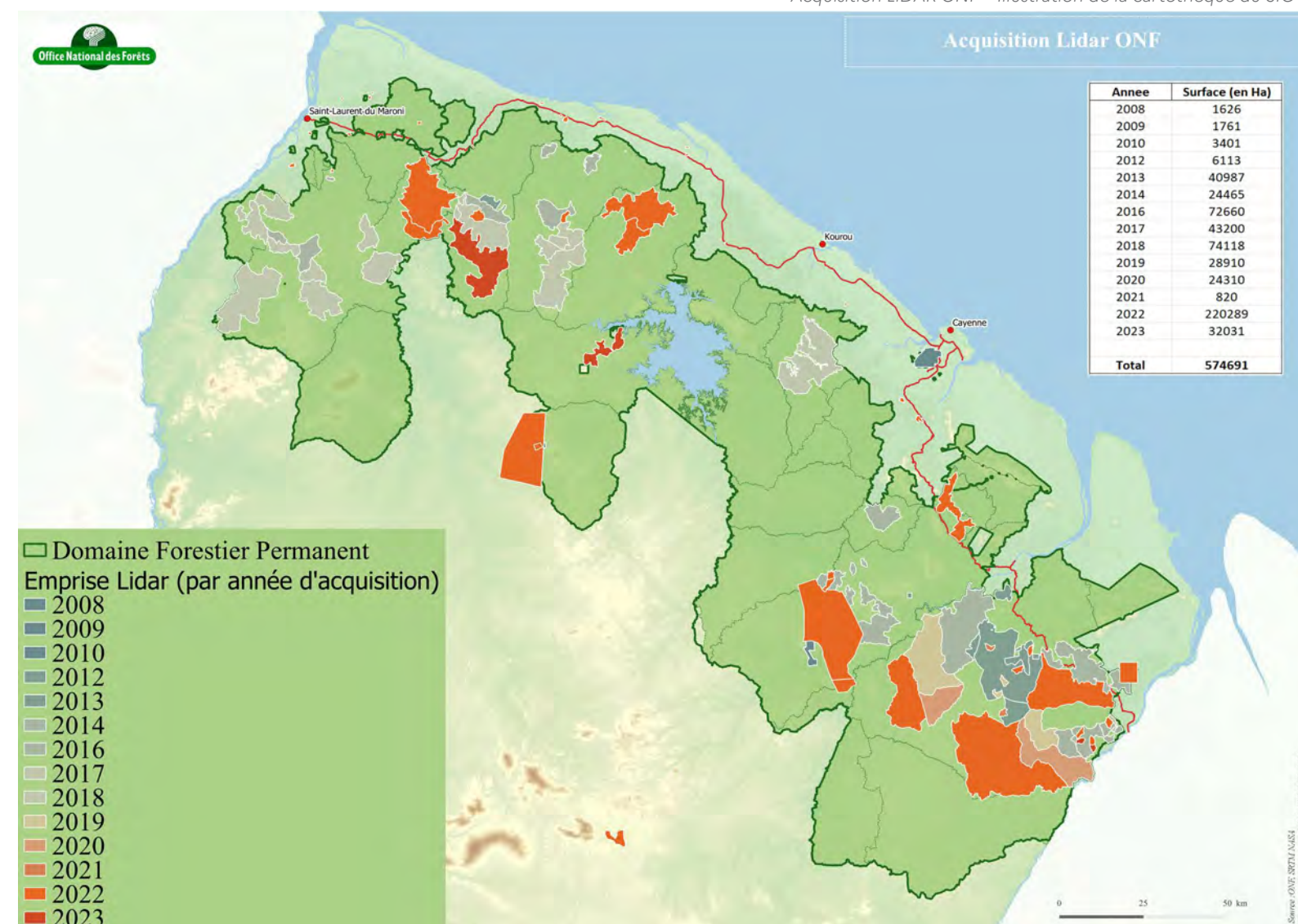
Montagne de Fer : fin du massif !

L'acquisition de la fin de la forêt de la Montagne de Fer permet d'estimer le volume restant sur le massif.

LiDAR post-exploitation : nouvelles acquisitions pour suivre les impacts de l'exploitation

Ces acquisitions ont porté sur les forêts en cours d'exploitation. Elles permettent d'évaluer les impacts de l'exploitation forestière et d'améliorer l'exploitation à faible impact.

Au total, ce sont environ 43 000 ha qui ont été survolés en 2023.



Acquisition LiDAR ONF - Illustration de la cartotheque du SIG

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT



L'ONF, ACTEUR DE LA PROTECTION DES MILIEUX

p.48 Les réserves biologiques

p.49 La prise en compte de la biodiversité

p.50 Les grandes actualités des réserves naturelles nationales gérées et co-gérées



LES RÉSERVES BIOLOGIQUES

Le statut de réserve biologique (RB) est un statut défini dans le code forestier qui permet de classer des forêts entières ou des parcelles en protection. L'objectif de ce classement est la mise en place d'une gestion conservatoire pour la protection des espèces et habitats. L'ONF est gestionnaire de ces réserves. Pour la Guyane, seules les forêts du DFP, car relevant du régime forestier, peuvent être classées en RB. Deux types de réserves existent : les réserves biologiques dirigées (RBD) et les réserves biologiques intégrales (RBI). La différence majeure entre ces deux types est que les RBI concernent essentiellement des peuplements forestiers, qui sont donc laissés en libre évolution sans intervention humaine, alors qu'une RBD peut concerner, en plus du milieu forestier, un milieu non forestier patrimonial (par exemple une savane, prairie, tourbière...) pour le maintien duquel des interventions peuvent avoir lieu.

Chaque classement en RB demande la rédaction de plan de gestion qui doit être consulté par le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) puis validé par arrêté ministériel.

Concernant les RB en Guyane : il y a 3 RB validées par arrêté interministériel : la RBI Lucifer Dékou-Dékou de 62 994 ha (sur la commune de Saint-Laurent du Maroni et d'Apatou), la RBI des Petites Montagnes Tortue de 2 364 ha (sur la commune de Régina) et la RBD de Savane-roche Virginie sur 1 600 ha (sur la commune de Régina), depuis fin 2022.

SAVANE-ROCHE VIRGINIE

Un certain nombre d'actions ont concerné la RBD pour sa première année de protection officielle.

État initial de la flore

La première action fut de dresser un état des lieux de la végétation patrimoniale présente à ce jour sur les différentes savanes-roches de la réserve (seule la savane principale, la plus grande, étant accessible au public). Pour ce faire, une orthophoto (une photo aérienne, précise et géolocalisée) a été faite afin de cartographier ces savanes et la végétation qui s'y trouvent. Ensuite, un inventaire complet des espèces de plus de 40 bosquets ou zones herbacées a été mené par Hélène Richard. Cet inventaire, cumulé avec la cartographie précise des savanes-roche, permet d'avoir un « état initial » des espèces présentes et de leur localisation. Il servira à être comparé aux premiers inventaires existants sur la zone, suivre d'éventuelles évolutions dans les prochaines années, mais aussi évaluer une potentielle fermeture du milieu, ou au contraire une diminution de la végétation.

Aechma eglariana

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)

L'inventaire de la flore a été l'occasion de délimiter la zone de présence de l'espèce exotique envahissante qui sévit sur la savane-roche. Heureusement, elle ne reste pour l'instant présente que sur la partie la plus visitée par le grand public, les autres zones sont encore préservées.

Communication au grand public

Pour aller au bout de l'action EEE, des panneaux de sensibilisation ont été développés. Ils ont pour but de sensibiliser le public à ce sujet ainsi qu'aux autres menaces qui pèsent sur le patrimoine naturel du milieu particulier qu'est la savane-roche, tout en rappelant les bonnes pratiques et la réglementation en vigueur sur le site. Par ailleurs, une plaquette illustrée de 113 espèces animales et végétales de la réserve a été publiée en format numérique, et partagée sur nos réseaux et sur le site internet de l'ONF.

LUCIFER DÉKOU-DÉKOU

Malgré des difficultés pour réaliser des missions de suivi sur cette réserve, la surveillance continue. Grâce au suivi des images radar et aux survols des agents de l'Unité spécialisée nature dans le cadre de leurs missions, l'intégrité du couvert forestier est régulièrement surveillée. Les menaces telles que les camps ou sites d'orpaillage illégaux aux abords ou au sein de la réserve sont documentés, mais aussi les glissements de terrain. En outre, des phénomènes de défoliations (ou dépérissements) de peuplements forestiers ont pu être identifiés.

MISSION PLURIDISCIPLINAIRE DANS LA FORÊT DES PITONS DE L'ARMONTABO

La forêt domaniale des Pitons rocheux de l'Armontabo s'étend sur 156 209 ha. En 2005, une première série d'inventaires s'y déroulaient. Leurs résultats ainsi que le patrimoine naturel exceptionnellement riche du site avaient découlé en une proposition de classement de cette forêt en RBI.

Presque 20 ans plus tard en 2023, un projet financé par la MIG Biodiversité avait pour objectif de revenir sur un des sites inventoriés afin de dresser un état des lieux des populations des espèces et habitats emblématiques. Le site choisi est celui dit du « Petit Croissant », qui avait fait l'objet de deux missions pluridisciplinaires en 2005 et 2007. Le site présente un inselberg culminant à 298 m, entouré de forêt haute de terre ferme.

Deux missions pluridisciplinaires de 10 jours ont été organisées, totalisant 18 participants.

Une première équipe était chargée de répéter le « protocole habitat » déjà mené en 2005. Le protocole a été complété par un inventaire botanique plus précis, permettant d'augmenter la richesse botanique de 72%. Parmi les observations remarquables, on peut citer *Qualea amapaensis*, arbre rare et connu d'uniquement 4 collections en Guyane.

Concernant la grande faune, un protocole d'indice kilométrique d'abondance (IKA) a été mené. Le nombre d'observation global et par groupe taxonomique sont cohérents avec ceux d'il y a 18 ans soulignant ainsi le très bon état de conservation du site.

Les inventaires herpétologiques sont les premiers effectués sur la zone. Comptabilisant 91 espèces, un complément d'inventaire sera malgré tout nécessaire, la saison n'ayant pas été suffisamment pluvieuse. Notons l'observation de *Chiasmocleis hudsoni* étendant significativement l'aire de répartition connue de l'espèce. Une forte abondance de *Dendrobates tinctorius* sur le site a été notée, et des analyses génétiques de prélèvements cutanés permettront d'estimer la présence d'un champignon pathogène sur cette population.

L'inventaire ornithologique permet de constater que les communautés avifaunistiques du site sont très riches, et qu'elles présentent un degré de patrimonialité exceptionnellement élevé. On retrouve notamment des espèces à valeur patrimoniale très forte, inféodées aux inselbergs et aux zones de chaos rocheux qui sont nicheuses sur le site comme les Moucherolles hirondelles ou le Coq de roche.

Les différentes expertises confirment l'intérêt de conservation du site, mais aussi de manière sous-jacente, l'importance de la très vaste zone forestière encore préservée des menaces anthropiques qui l'entoure.

Eira barbara

LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ

L'ONF, de par son rôle de gestionnaire de 6 millions d'hectares de forêt en Guyane, a une forte responsabilité quant à l'intégration à part entière de la biodiversité dans ses objectifs de gestion.

Outre le fait d'être gestionnaire et cogestionnaire de 3 réserves naturelles nationales, l'ONF met en place dans le cadre de ses aménagements forestiers des séries de protection générale des milieux et des séries d'intérêt écologique.

Dans la politique de conservation et de prise en compte de la biodiversité guyanaise, les forêts du Domaine forestier permanent et plus particulièrement les séries d'intérêt écologique jouent un rôle primordial qu'il convient de renforcer par la mise en place d'un statut de protection fort, qu'est celui de réserve biologique.

Ce sont près de 450 000 ha (soit près de 20% du DFP) qui ont vocation, à moyen terme à être dotés de ce statut de protection.

UN TRAVAIL CONTINU POUR UNE RÉDUCTION DE NOS IMPACTS LIÉS À LA CRÉATION DES PISTES

Dans le cadre de l'amélioration continue propre à la certification PEFC, l'ONF travaille à la connaissance et la réduction des impacts environnementaux de l'ouverture des pistes et routes forestières.

L'année 2023 a été l'occasion de clôturer des études menées précédemment sur la thématique. C'est ainsi qu'ont pu être diffusés un rapport sur l'impact des franchissements sur la qualité des cours d'eau ainsi qu'un premier retour sur l'utilisation des corridors écologiques par la faune. Ces documents permettent de donner une ligne directrice et de prioriser les actions à mener dans la thématique de la réduction des impacts liés aux pistes. Une emphase a également été mise sur l'évitement des espèces protégées, aussi bien dans le règne végétal (*Aniba rosiodora*, *Lecythis pneumatophora*, *Miconia coarctiflora*), qu'animal (*Morphnus guianensis*).

L'EAU : DES ACTIONS CONCRÉTISÉES ET QUI SE POURSUIVENT

La thématique « eau » est restée prioritaire afin de préserver ce bien commun et haut lieu de biodiversité en Guyane. L'année 2023 a vu se mettre en place l'implémentation des procédures visant à mieux maîtriser l'impact de la création de desserte et de l'exploitation forestière sur les mares forestières, respectant ainsi au mieux les préconisations de l'exploitation faible impact (EFI). D'autre part, le travail initié en 2022 visant à caractériser l'impact des franchissements de cours d'eau par la desserte forestière sur la qualité biologique des milieux aquatiques s'est concrétisé par la publication d'un premier rapport, faisant état d'un impact limité des pistes. L'étude de variables physico-chimiques et écologiques a révélé que la turbidité, la densité de macro-invertébrés ainsi que la diversité des taxons polluo-sensibles ne variaient que faiblement entre l'amont et l'aval des franchissements. Afin de confirmer ces tendances, le protocole d'échantillonnage a été répliqué sur quatre nouveaux sites : les résultats de ce complément d'étude sont attendus pour 2024.

Enfin, la dynamique mise en place avec la police de l'eau (DGTM) depuis quelques années par l'organisation de journées d'échanges sur le terrain continue de faire monter en compétence des équipes ONF chargées de la desserte. Une station hydro-sédimentaire mesurant en continu la turbidité a ainsi été installée sur le secteur de Risquetout dans le but de développer un indicateur du niveau de colmatage des crues et des rivières guyanaises.

DES RÉSULTATS POSITIFS POUR LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES !

Une autre thématique abordée est celle des continuités écologiques et de la circulation des espèces, malgré la fragmentation des habitats induite par les routes forestières. Des pièges photographiques ont été positionnés sur des corridors écologiques, c'est-à-dire des zones où les arbres ont été maintenus en bordure de la route et où les houppiers des arbres de part et d'autre de la route se rejoignent. Au total, pas moins de 117 passages de faune de 19 espèces (dont 13 espèces de mammifères arboricoles) ont été recensés. Ces résultats encourageants permettront la mise en place de nouveaux corridors écologiques courant 2024.



Harpie Huppée (*Morphnus guianensis*)



Singe Atèle (*Ateles paniscus*) traversant un corridor écologique sur Armontabo

LES GRANDES ACTUALITÉS DES RÉSERVES NATURELLES NATIONALES GÉRÉES ET CO-GÉRÉES

LA RÉSERVE DES NOURAGUES

Année de clôture de projets et d'évaluation de plan de gestion, l'année 2023 marque un moment de bascule, tant par les résultats obtenus que par les projections qu'il faut désormais envisager pour les années futures. La Réserve entre dans une période charnière où il faut repenser au long terme la gestion financière ainsi que les ressources et compétences humaines pour maintenir voire développer les projets amorcés.

Grâce à la stratégie de lutte contre l'orpaillage illégal (LCOI) lancée sur les Nouragues en 2021, pilotée par l'ONF avec le soutien des membres Harpie, la Réserve observe une éradication de l'orpaillage illégal tenue sur presque une année ! Les financements se sont arrêtés en décembre 2022. Les échanges menés d'octobre 2022 à juillet 2023 avec la Préfecture et le Ministère de la Transition Écologique ont permis de reconduire à partir d'août 2023, et pour un an, des financements pour continuer les efforts LCOI sur les Nouragues. Profitant de la latence d'intervention sur le terrain, 2 chantiers illégaux se sont toutefois activés dans la Réserve (secteur Ipoosing) en novembre 2023. L'objectif de 2024 est de les stopper et de travailler avec les décideurs à une pérennisation des financements LCOI en les intégrant à la dotation annuelle de la Réserve.

Cette LCOI est d'autant plus cruciale qu'elle assure une sécurité pour les projets scientifiques étudiant les impacts de l'orpaillage aux Nouragues. Le projet d'Observatoire Résilience Impacts Orpaillage Nouragues (ORION) est désormais intégré dans la phase V « occupation du terrain » de notre stratégie LCOI. Des missions ORION ont été conduites en 2023 autour du site éponyme. Des experts et chercheurs ont été mobilisés. Les 1^{ers} résultats indiquent qu'un an et 8 mois après l'arrêt de l'orpaillage sur les secteurs où l'impact a rapidement été stoppé et a donc été moindre, la qualité de l'eau des têtes de bassin et les communautés de poissons et invertébrés aquatiques recouvrent un bon état écologique. Mais quid des cours d'eau plus en aval avec des impacts plus importants et prolongés ? La suite d'ORION s'orientera sûrement vers ces autres sites plus impactés dans la Réserve. Les réflexions seront à mener avec les experts et décideurs pour orienter la stratégie scientifique globale de la Réserve.

Le projet CORACINES s'est quant à lui clôturé en fin d'année. Les derniers livrables ont été mis en place sur le camp Arataï. Les carbet couchage sont effectifs ! Le sentier botanique est prêt à accueillir les visiteurs. L'association Sport et Loisirs À Régina (SLAR) a d'ailleurs pu en bénéficier en partenariat avec la Réserve, lors d'un séjour organisé en août pour 8 enfants de 12 à 16 ans. De plus, le Recteur de l'académie de Guyane a exprimé le souhait d'organiser une 1^{ère} classe Nature&Sciences à l'Arataï pour le 1^{er} semestre 2024. Reste à envisager pour les prochaines années un plan de financement et de gouvernance solide pour assurer une réouverture pérenne et pertinente. Enfin, l'évaluation du plan de gestion est en cours de relecture par le Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature (CSRPN) avant d'être soumis au comité consultatif de gestion (CCG) de la Réserve en début d'année 2024. Il en découlera un nouveau plan de gestion prévu pour 10 ans et que nous espérons voir validé en fin d'année 2024.

LA RÉSERVE DE LA TRINITE

En 2023, trois missions se sont déroulées dans la réserve naturelle nationale de La Trinité. En avril sur Aya avec en particulier une étude sur les mantes et surtout, la réalisation d'un bloc

douche sur projet FranceRelance qui permettra d'accueillir les équipes dans de meilleures conditions de travail.

En septembre sur le Mont Tabulaire avec une mission spéciale avec la SEAG avec un campement au sommet où les découvertes furent nombreuses. En novembre sur Aya avec en particulier une nouvelle réalisation des IKA grands mammifères.

Les défoliations notées sur les plateaux d'Aya en 2022 se poursuivent avec désormais des dépérissements par patch et des extensions sur d'autres secteurs. La réserve est en lien avec les services USN/SIG/RDI pour suivre ces phénomènes.

Côté EEDD, le projet pédagogique Aya Résidence Artistique a fait l'objet d'une restitution au Lycée Léopold Elfort de Mana en début d'année. Des animations pédagogiques sont réalisées le long de l'année, avec une classe d'éco-délégué à Javouhey, le FIFAC à Saint-Laurent du Maroni, les marchés de Mana et de Javouhey, le village des espaces naturels à Matoury, des visites guidées à Saint-Jean ou encore des stands aux jeux Kalina à Awala...

Plus d'infos sur le site de la réserve : www.reserve-trinite.fr

LA RÉSERVE DU MONT GRAND MATOURY

L'année 2023 a constitué une période charnière entre le 2^{ème} et le 3^{ème} plan de gestion de la réserve naturelle : ce document rassemble l'historique et les connaissances de la réserve, et planifie la stratégie et les actions à venir. L'évaluation de la période 2018-2022 a été réalisée et la rédaction du nouveau plan de gestion 2024-2033 a été initiée en prestation, grâce à un financement du Fond Vert.

Le projet Stratégie scientifique financé par la DGTM a permis de réaliser des inventaires naturalistes complémentaires (botaniques, herpétologiques, entomologiques) et de coordonner la concertation des acteurs scientifiques, afin de définir les enjeux écologiques prioritaires des 10 prochaines années. Le projet Eau Grand Matoury en partenariat avec l'Office de l'eau a été clôturé. Il offre un diagnostic détaillé de l'état des criques de la réserve. L'équipe a connu le départ de Fanny VEINANTE fin juin après plus de 5 ans au service du Mont Grand Matoury et l'arrivée d'Édith GUILLOTON sur le poste de garde chargée de mission scientifique.

Malheureusement, la fin d'année a été marquée par une recrudescence d'actes de braconnage à proximité du sentier de Lamirande, et plus heureusement par le renforcement du partenariat avec la gendarmerie, notamment à travers la mise en place d'une stratégie opérationnelle conjointe.

Le projet Atlas de la biodiversité communale de Matoury, financé par l'OFB, permet de tourner les actions d'inventaire et d'animation naturalistes vers la commune et ses quartiers. Ilona CLOCHER, en charge du projet, a rejoint l'équipe en mars. En parallèle, le programme d'éducation à l'environnement de la réserve a battu son plein auprès de 370 élèves de Matoury et de l'Île de Cayenne, mais aussi auprès des jeunes encadrés par le DSU et du grand public, à travers les visites guidées et les événements nature.

Enfin, l'année a été marquée par l'inauguration du Sentier des Américains le 29 septembre, en présence d'une cinquantaine de partenaires. Comme une preuve de la forte demande locale, le sentier rencontre depuis un grand succès !



Prélèvements et relevés ichtyologiques sur une des stations lors de la mission ORION 3.



Chantier nature avec les jeunes de la MFR de Régina.



Carbet couchage Arataï du projet CORACINES.



Animation avec les éco-délégués de Javouhey



Fin de chantier des douches France-Relance



Équipe SEAG de la mission Mont Tabulaire sur la RNN de La Trinité



Inauguration du sentier des Américains en présence de l'équipe de la réserve



Inauguration du sentier des Américains en présence de trois élus de Matoury : M. Chambrier, Mme Marbois et M. Daoudi

L'ONF, UN ACTEUR DANS LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

p.54 Le suivi de l'activité minière

p.56 La surveillance de l'activité minière aux
outils de géomatique

p.57 La surveillance des activités en forêt

p.58 La gestion foncière



LE SUIVI DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE

Le Service Foncier, Mines et Carrières et plus précisément l'Unité Spécialisée Nature (US Nature) exerce un travail d'expertise des impacts, d'accompagnement et de contrôle des demandes d'occupations minières et des activités minières légales qui se déroulent sur le domaine forestier privé de l'État en Guyane. Elle est aussi impliquée au sein de l'État Major de Lutte contre l'Orpillage et la Pêche Illégale (EMOPI) dans le suivi de l'orpillage clandestin.

En 2023, 57 missions de contrôle et surveillance des activités minières légales et illégales, 36 missions hélicoptères dont 15 dans le cadre exclusif de la LCOI Nouragues, 13 missions terrestres majoritairement en lien avec la LCOI et 4 missions nautiques ont été réalisées.

L'ensemble de ces missions représente plus de 10 000 km parcourus, 78 fiches de renseignements, 2 signalements au parquet (Art.40 du CP), 5 PV (au titre de la LCOI).

ORPAILLAGE ILLÉGAL

En 2023, le partenariat de l'US Nature avec la RNN des Nouragues, dans le cadre de la stratégie d'éradication de l'orpillage illégal, s'est poursuivi. La surveillance et les actions se sont alors étendues en pourtour de la RNN. Au 28 novembre 2023, des chantiers actifs dans le périmètre de la Réserve ont été aperçus.



Pollution de la Crique Bagot au niveau de la Comté.



Saisie et destruction de matériel sur un site d'orpillage illégal - Secteur Saint-Elie

ORPAILLAGE LÉGAL :

ACCORDS DU PROPRIÉTAIRE PRÉALABLE AUX AEX

En 2023, 18 demandes d'accords du propriétaire préalable à des Autorisations d'Exploitation ont été instruites. Elles ont recueilli :

- 11 accords délivrés par l'ONF gestionnaire ;
- 2 demandes rejetées par l'ONF gestionnaire ;
- 5 en attente d'informations du demandeur.

PEFC – PASSIF MINIER

Le catalogue des sites orphelins dans le périmètre du DFP a été finalisé au cours de l'année 2023 où un travail de suivi et de mise à jour de ce catalogue est entrepris.

Les inspections communes de sites miniers légaux dans le cadre de la procédure des quitus conjoints sont désormais systématiques.

Trois missions communes ont été menées et trois commissions des quitus se sont tenues en 2023.



Notre agent lors d'un contrôle hélicoptéré.



AEX en cours d'exploitation avec le système de barranques visible.



AEX en cours de finalisation de réhabilitation.



Chantier d'orpillage légal dans la forêt domaniale de Bélizon

LA SURVEILLANCE DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE GRÂCE AUX OUTILS DE GÉOMATIQUE

Les outils de télédétection et de géomatique, tels que les images satellite optiques et radar, ainsi que les logiciels de traitements associés, jouent un rôle de plus en plus important dans la surveillance du territoire guyanais, notamment en ce qui concerne l'orpaillage légal et illégal. L'immensité du territoire contraint en effet les projections terrestres.

En Guyane, on distingue une zone appelée « fer à cheval » qui correspond à la zone riche en or. C'est principalement dans cette emprise qu'est implantée l'activité minière légale et illégale. En tant que partenaire de l'Observatoire de l'Activité Minière (OAM), créé en 2008, l'ONF assure la photo-interprétation de cette zone à fort potentiel aurifère pour la détection des surfaces orpaillées.

LES ÉTAPES DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE À TRAVERS LES OUTILS DE GÉOMATIQUE

1 Les images satellite Sentinel 2 sont mises à disposition tous les 3 à 5 jours par le programme Copernicus de l'Agence spatiale européenne (ESA). Chaque semaine, ces images sont téléchargées puis photo-interprétées par l'ONF. Des zones potentiellement impactées par l'activité minière sont ainsi numérisées sous la forme de données géographiques visualisables dans un logiciel SIG.

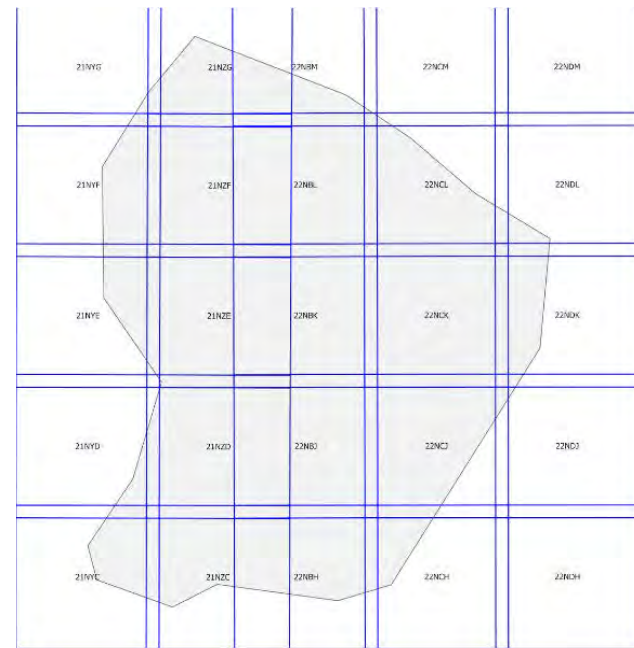


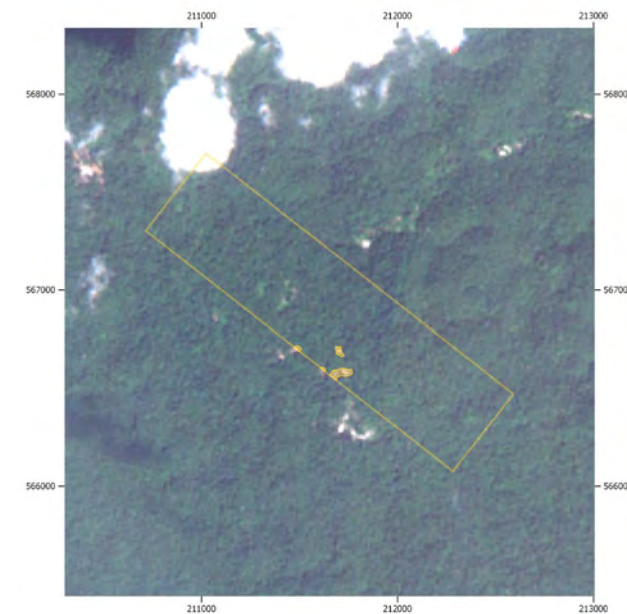
Image de Sentinel 2 qui correspond à l'emprise d'un granule. Ces granules ou mailles d'acquisition du satellite Sentinel 2 prennent des images à 10 mètres de résolution spatiale. Pour le suivi hebdomadaire de l'orpaillage pour l'OAM, seules les images Sentinel 2 sont utilisées.

2 Ces données produites sont ensuite partagées avec tous les membres de l'OAM (ONF, PAG, FAG, gendarmerie, DGTM, douanes), piloté par la Préfecture de Guyane via l'État-Major de lutte contre l'Orpaillage illégal et la Pêche Illicite (EMOPI). Un polygone tracé correspond à une observation de déboisement potentiellement dû à de l'orpaillage et permet donc d'orienter certaines missions, notamment lorsqu'un site isolé potentiellement illégal est détecté. Pour valider l'origine du déboisement, les partenaires de l'OAM, dont notamment l'US Nature, procèdent à des vérifications sur le terrain.

3 Dès que la donnée est validée, elle est intégrée dans une couche de données géographiques initiée par l'ONF dans les années 90, compilant les surfaces exploitées par l'activité minière légale et illégale.

CARTOGRAPHIE DE L'ÉTAT DES LIEUX DES COTAM

Depuis la mise en place de la nouvelle convention d'occupation temporaire pour l'activité minière (COTAM), l'ONF doit produire une carte d'état des lieux à chaque demande d'occupation d'un titre minier. Cette carte permet de définir la surface des zones déjà déboisées à l'entrée dans les lieux de l'opérateur minier, avant le début de ses travaux.



LA SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS EN FORÊT

Une instruction datant du 21 Septembre 2017 définit l'exercice des pouvoirs de police judiciaire à l'ONF. Chaque direction de l'ONF doit se doter d'une stratégie qui intègre les enjeux et menaces particuliers qui pèsent sur son territoire ainsi que les moyens humains et matériels dont elle dispose.

Cette stratégie fait l'objet d'une déclinaison annuelle élaborée conjointement par les différents services concernés.

UNE INSTRUCTION BASÉE SUR LA COOPÉRATION ENTRE LES SERVICES DE L'ÉTAT.

L'ONF veille à la bonne application du code forestier en organisant notamment des missions de surveillance en forêt.

Les Unités territoriales sont en charge de cette surveillance. Les infractions fréquemment constatées sont le déboisement, l'occupation illégale du foncier et le vol de bois. Elles attaquent directement l'intégrité du domaine forestier. Les missions de police sont coordonnées avec d'autres services ou établissements de l'État. Des points réguliers se font notamment en MISEN opérationnelle où nous priorisons et programmons les actions de surveillance communes (lieux, enjeux).

En 2022, les données radar, issues de l'outil d'alerte développé par l'ONF et l'ONFI, permettent de détecter les zones de déboisement. L'actualisation tous les 15 jours des données, pour l'ensemble de la Guyane, permet aux agents d'intervenir plus rapidement sur site. Son usage a également été étendu à la surveillance des chantiers d'orpaillage illégaux.

OÙ SE DÉROULENT LES MISSIONS DE SURVEILLANCE ?

- Dans le Domaine forestier permanent (DFP) qui relève du régime forestier
- Dans la bande littorale dans le cadre de la MIG-DOM
- Dans les forêts de l'intérieur dans le cadre de la MIG-DOM, principalement pour de la surveillance des impacts de l'activité d'orpaillage.

En 2023, plusieurs missions transverses ont été effectuées, soit en interne ONF soit en interservices.

L'UT de Saint-Laurent du Maroni compte 22 tournées, pour 25 jours concernés et 44 journées.homme pour 2023. Les communes concernées sont Saint-Laurent, Mana, Kourou, Awala, Sinnamary et Saint-Élie pour le contexte du lac de Petit-Saut. L'UT de Cayenne compte 282 missions pour Macouria, Matoury (RNN du Mont Grand Matoury), Cacao et St-Georges.



LA GESTION FONCIÈRE

En métropole, les forêts domaniales couvrent plus de 1,7 millions d'hectares et en Outre-mer, le seul territoire de la Guyane représente plus de 8 millions d'hectares dont 6 millions d'hectares de forêts confiées en gestion à l'ONF.

Cette importance des surfaces forestières explique pourquoi la forêt guyanaise est régulièrement sollicitée par des tiers, tant opérateurs économiques, collectivités publiques que particuliers, afin d'y implanter des équipements et ouvrages les plus divers ou d'y exercer des activités nécessitant une occupation plus ou moins importante et durable du sol forestier.

L'OCCUPATION FONCIÈRE DU DOMAINE FORESTIER GUYANAIS

Pour toute occupation du domaine forestier privé de l'État, l'obtention d'une convention d'occupation temporaire est nécessaire. Cet acte rédigé et signé par l'ONF, valide les conditions d'utilisation par les tiers, à titre professionnel ou pour convenance personnelle, des terrains forestiers domaniaux qui leurs sont octroyés.

La majorité de cette superficie se compose de 50 titres miniers sur 1 435 km², 91 AEX (autorisation d'exploitation) sur 86 km² soit une surface totale pour l'activité minière de 1 521 km² (selon données fournies par CAMINO). 3 AEX en cours de modification sur 3 km² et 14 titres miniers en cours de modification sur 683 km². Certains de ces titres immobilisent jusqu'à une centaine de km² de forêt.

Les autres surfaces attribuées sont de moindre importance : 53 928 ha de plan d'eau, 469,82 ha de carrières via des contrats de forage, 80,22 ha de réservations foncières et 275,50 ha de sans titres potentiellement actives et 29,97 ha de contrat administratif lié aux carrières soit un total de 855,51 ha. 333 carbetes de loisir en bord de cours d'eau pour une surface cumulée de 20 hectares.

Le reste concerne 623,54 ha essentiellement attribués via des conventions d'occupation à caractère commercial : prestataires touristiques, occupations dédiées aux énergies renouvelables, base-vie, de travail ou de dépôt. Ainsi que des actes établis à titre gracieux pour les terrains occupés par l'armée et la gendarmerie.

Les recettes de l'occupation foncière du Domaine forestier s'élèvent à 1 411 k€.

LES COMMISSIONS ET DISPOSITIFS D'ATTRIBUTION FONCIÈRE

En Guyane, les demandes foncières, qu'elles soient agricoles, collectives, communautaires ou qu'il s'agisse de cessions onéreuses de terrains aux particuliers, passent toutes devant des commissions d'attribution foncière (CAF) présidées par le Préfet ou son représentant et la Direction des finances publiques. En tant que gestionnaire des terrains de l'État, l'avis et l'expertise de l'ONF sont requis.

De nombreux dispositifs juridiques d'attributions foncières spécifiques à la Guyane ont été prévus par le législateur. Ils offrent la possibilité d'obtenir des terres sous réserve de l'établissement d'équipements collectifs pour les Communes, d'une mise en valeur agricole pour les agriculteurs et d'en user traditionnellement (culture, chasse, pêche) pour les Communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt.

126 dossiers d'expertises ont été instruits par l'ONF en 2023 dans le cadre de ces différentes instances dont 96 demandes d'expertises liées à des demandes agricoles et 33 liées à des demandes de cession gracieuse des collectivités locales. L'ONF a participé également à 7 CAF collectivités.



AGIR
AU PLUS PRÈS
DES POPULATIONS
ET DES
TERRITOIRES



L'ONF, UN ACTEUR QUI FAVORISE L'ACCUEIL DU PUBLIC

p.64 L'accueil du public en forêt

p.65 Les schémas d'usages



L'ACCUEIL DU PUBLIC EN FORÊT

DES VISITES GUIDÉES AU CSG SE POURSUIVENT À UN RYTHME SOUTENU

L'accueil du public est un sujet important de la convention qui lie le CNES à l'ONF.

En 2023 le rythme des visites guidées « savanes » du CSG se sont maintenues à un rythme soutenu grâce à la demande toujours très forte des visiteurs. Ce ne sont pas moins de 26 visites qui ont pu avoir lieu au cœur du centre spatial. La période sèche a également permis de varier les formats en proposant des sorties plus longues.

Nous organisons différentes visites dans les savanes : des interventions scolaires, des sorties nocturnes et les sorties grand public classiques mais aussi des visites accompagnées par des intervenants spécialistes dans différents domaines (oiseaux, reptiles, insectes...).



L'accueil du public en forêt fait partie des missions de l'ONF. Il se traduit par des aménagements touristiques en forêt et des actions de sensibilisation du public aux milieux naturels.

RÉSERVE DE MONTABO

Le site dispose d'un parcours permanent d'initiation à la course d'orientation à destination des scolaires. Cette année encore, pas moins de 1 500 élèves ont profité du parcours. Un cross pour les jeunes a également été organisé sur le site. Enfin, une convention avec Rémire-Montjoly Bike encadrant l'utilisation du site pour la pratique du VTT sur le site durant les weekends a été résignée.

SAINT-LAURENT DU MARONI

En 2023, les sorties mensuelles classiques ont continué, le groupe de volontaires agroforestiers sont désormais formés et continuent de participer aux inventaires de la placette botanique ainsi qu'aux inventaires des zones agroforestières sur le circuit de Mme KONTOU dans le cadre de l'axe 4 (Dialoguer et concerter avec les élus et la société), levier 9 - Activer les dispositifs de volontariats et d'action citoyenne en forêt domaniale. Aussi, le circuit hybride chez Mme Cécile KONTOU et la placette de formation botanique des placeaux Marc Gazel suscitent un réel intérêt pour le public.

L'ENTRETIEN DES SENTIERS

Les sentiers gérés par l'ONF sont régulièrement entretenus. Chaque site est nettoyé plusieurs fois par an. Un travail sur la signalétique et les infrastructures sont également effectués.

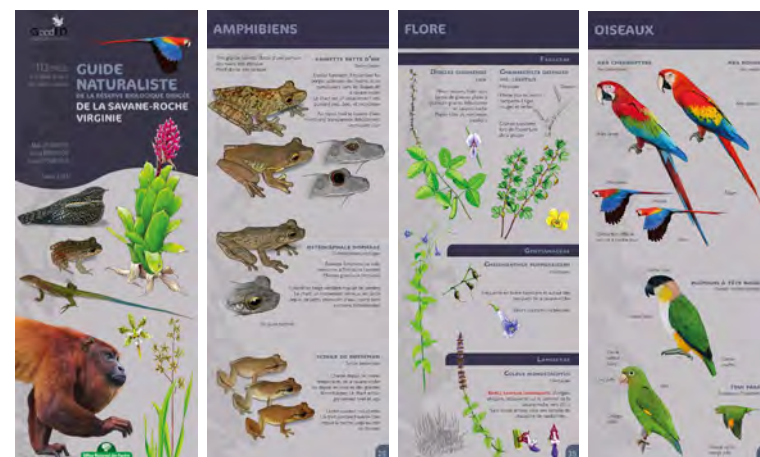
UNE PLAQUETTE GOOD ID POUR MIEUX CONNAÎTRE LA FAUNE ET LA FLORE DE LA SAVANE-ROCHE VIRGINIE

Le sentier de la Savane-roche Virginie a désormais sa plaquette Good ID illustrée par Maël Dewynter, Julien Norwood et Carole Pourcher.

Le projet avait démarré courant 2023 par Marion Bonné, alors chargée d'animation EEDD puis repris par Sophie Mear lors de sa prise de poste en tant que chargée de mission Réserve Biologique.

Ce guide naturaliste illustré permet ainsi de découvrir la faune et la flore présentes sur le sentier ainsi que sur la savane-roche !

La plaquette est téléchargeable [ici](#).



LES SCHÉMAS D'USAGES

LA MISE EN PLACE DES SCHÉMAS D'USAGES SUR TROIS TERRITOIRES PILOTES

Espace principalement forestier, la Guyane présente un patrimoine naturel exceptionnel à conserver, gérer et valoriser. Animé par un important développement démographique, socio-économique et urbain, le territoire guyanais voit des usages forestiers croître, muter et s'entrecroiser.

Le désenclavement des massifs forestiers, du fait de l'exploitation passée ou à venir, s'accompagne de l'extension spontanée d'autres activités, tandis que certains usages sont exclusifs des autres. La pratique de la chasse incarne cette problématique, d'autant plus que les structures juridiques et sociales existantes ne permettent pas de l'encadrer. On peut également citer l'expansion agricole ou urbaine qui devient consommatrice d'espaces boisés lorsqu'elle est informelle et non planifiée. Les activités de tourisme et les loisirs de pleine nature sont aussi de nature pionnière. Parallèlement, l'exploitation à faible impact en milieu naturel mise en place par l'ONF en Guyane nécessite de rester attentif aux modalités de renouvellement forestier, d'autant plus dans un contexte de changement climatique. Le maintien de la dynamique forestière nécessite sa compatibilité avec les activités humaines.

Par ailleurs, la trajectoire politique et historique du rapport état/territoire entraîne de fortes attentes en termes de décentralisation des stratégies d'aménagement. Pour répondre aux enjeux d'inclusivité qui en découlent, l'ONF Guyane doit davantage impliquer la société guyanaise dans la gestion des espaces forestiers.

Pour ce faire, l'ONF ambitionne la création de Schémas d'Usage sur l'ensemble des forêts dont il a la gestion. En continuité des documents d'aménagement forestier, ces schémas visent à accompagner et planifier le développement des pratiques, anticiper et réguler les potentiels conflits et à structurer les usages. Ils garantissent un équilibre entre le respect des milieux et une cohabitation des activités de valorisation économique et de tous les usages de la forêt.

La création d'un schéma d'usage cible un espace ou plusieurs espaces forestiers délimités. C'est avant tout une démarche de co-construction entre les parties prenantes, qui permettra d'aboutir à un schéma d'aménagement réaliste. Celui-ci devra trouver un équilibre entre les aspirations de chacun, la durabilité du milieu et les besoins des autres usagers. Cette démarche s'appuie principalement sur les outils du diagnostic territorial et de la concertation.

Ces schémas définissent à la fois un plan d'aménagement organisant les différents usages dans les espaces forestiers, des projets facilitant les pratiques et les modalités de gestion des projets et des usages.

Une fois le schéma défini et validé, l'ONF et les partenaires identifiés lors de la concertation déclinent les projets d'aménagement en opérations en définissant les contours techniques, en planifiant les financements et en programmant leur réalisation.

Élus, associations, institutions, professionnels du tourisme, acteurs du développement territorial, chasseurs, fédérations sportives, collecteurs de produits forestiers non ligneux... Nombreux sont les usages, usagers et aménageurs. Tant qu'une entité est usagère ou représentante ou aménageuse de l'espace forestier ciblé, elle sera légitime dans la démarche concertée de création d'un schéma d'usage au côté des autres co-usagers.

En 2023, l'ONF a mis en place deux schémas d'usage sur des territoires pilotes : les forêts périurbaines de Saint-Laurent du Maroni et la forêt de Charvein sur la commune de Mana.

Déclinant les propositions des participants, le schéma d'usage de Charvein planifie la création d'équipements d'accueil du public par et pour les habitants, initie une dynamique autour de l'éducation au développement durable, institue une infrastructure verte au sein du futur OIN Charvein et contribue à la structuration d'emplois durables sur ce territoire.

Le schéma d'usage de Saint-Laurent du Maroni permet de répondre aux enjeux de cohabitation des espaces forestiers périurbains en élaborant des propositions pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel, dont certaines ont déjà été traduites par des aménagements au sein de la forêt de Saint-Jean.

Une démarche de schéma d'usage a été initiée en 2023 sur le secteur de Risquetout dans la commune de Macouria et continue à être déroulée en 2024.

Par ailleurs, l'ONF a candidaté et obtenu un financement dans le cadre d'un Appel à manifestation d'intérêt MASA-MTES pour le financement d'un projet-pilote. Accompagnant la création d'un schéma d'usage des forêts périphériques de Régina, cette démarche de concertation s'appuie sur la méthode innovante de la modélisation d'accompagnement.

Les démarches de concertation ont prouvé leur utilité pour permettre à des acteurs ayant des intérêts, des représentations et des pouvoirs d'action divers, à construire une vision partagée du système/territoire dans lequel ils se situent, analyser leurs dépendances et leurs interdépendances et se concerter pour résoudre des tensions ou conflits environnementaux.

En initiant cette démarche, l'ONF Guyane souhaite anticiper les évolutions à venir dans la gestion des espaces forestiers et mieux s'intégrer dans le développement du territoire.



LA COMMUNICATION, VALORISER L'ONF

p.68 L'éducation à l'environnement et au développement durable

p.68 La communication



Office National des Forêts

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Office National des Forêts



LA FORÊT DU LITTORAL
0,4 millions d'hectares dans la zone littorale, principal bassin de vie et de développement économique. L'ONF contribue à l'intégration des enjeux forestiers dans la politique d'aménagement du territoire et assure la surveillance des forêts publiques.

LES FORÊTS DE L'INTÉRIEUR
Zone intermédiaire qui représente 1,8 millions d'hectares. L'ONF effectue des missions de surveillance du territoire.

La Zone d'adhésion du Parc amazonien de Guyane (PAG) représente près de 1,4 millions d'hectares.

LE DOMAINE FORESTIER PERMANENT (DFP)
Le DFP représente 2,4 millions d'hectares. Cette forêt relève du Régime forestier permanent. Les aménagements forestiers de l'ONF mettent l'accent sur l'approvisionnement en bois tout en participant à la protection et la conservation d'écosystèmes remarquables ainsi qu'à l'accueil du public.

L'ONF contribue à l'élaboration de plans de développement local en encourageant les initiatives pour la production de bois. Les aménagements forestiers de l'ONF mettent l'accent sur l'approvisionnement en bois pour les micro-entreprises locales. Les aménagements forestiers de l'ONF mettent l'accent sur l'approvisionnement en bois pour les micro-entreprises locales.

LE RÉGIME FORESTIER, UN STATUT JURIDIQUE
Défini par le Code forestier et adapté par la loi du 28 juillet 2005 aux spécificités du territoire guyanais, le « régime forestier » est un statut juridique spécifique qui fixe le cadre de gestion durable et multifonctionnel des forêts publiques susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière, qui constituent et d'exploitent le domaine forestier permanent en Guyane le « régime forestier permanent ». Sa mise en œuvre est confiée à l'ONF sur l'ensemble du territoire national.

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, 31 classes ont bénéficié d'interventions sur le territoire. Ce sont majoritairement des classes présentes sur le littoral (Ile de Cayenne et Kourou) qui ont été touchées, bien que 2 classes de Saint-Georges de l'Oyapock aient bénéficié d'animations en partenariat avec l'Association Panakuh - Savoirs de la Forêt. Sur ces 31 classes, 12 ont été accompagnées dans le cadre du dispositif « La forêt s'invite à l'école » porté par l'association Terragir, ce qui représente 223 élèves. 1 classe découverte a même eu lieu dans ce cadre sur la commune de Mana.

En tout, 44 séances en classes et 19 sorties ont été réalisées sur l'année 2023. Au total, 731 élèves ont été touchés au cours des 66 interventions réalisées.

Malgré la bonne organisation et gestion des sorties, ce sont pas moins de 15 annulations de bus qui ont eu lieu sur l'année, privant 15 classes d'une sortie en forêt. Le bilan reste malgré tout positif, et annonce de belles perspectives pour l'année 2024 avec un annuaire d'enseignants motivés qui se consolide.

Durant l'année, des établissements scolaires ont fait appel à l'Office afin de réaliser des journées de sensibilisation à l'environnement en réalisant des campagnes de nettoyages des sentiers des Malgaches à Saint-Laurent du Maroni.

En juin 2023, une nouvelle campagne d'arrachage des espèces exotiques envahissantes (EEE) a été réalisée sur l'Inselberg de la Savane-roche Virginie avec l'aide de 10 jeunes de la Maison Familiale Rurale de Régina.

Toujours en juin, l'ONF Guyane a participé à une matinée au marché de Rémire dans le cadre de l'ABC de Rémire avec le Gepog. Plusieurs classes de l'école de Sainte-Thérèse sont venues découvrir la biodiversité présente dans leur ville.



LA COMMUNICATION

L'ÉVÉNEMENTIEL

L'ONF Guyane était présent sur plusieurs événements avec comme objectif de présenter les missions de l'Office, ses métiers, ses actions.

Le mois de mars fut un mois de fêtes pour la flore ! Les 11 et 12 mars fut la Fête des palmiers à Regina en lien avec la RNN des Nouragues et en partenariat avec la Canopée des sciences. La Journée internationale des forêts (JIF) s'est déroulée du 18 au 26 mars 2023 et a également permis de réaliser des visites guidées en forêts à la Montagne des singes, à Javouhey ainsi qu'à Lamirande avec Hélène Richard, autrice du Guide des arbres de Guyane paru en 2022.

L'établissement était présent à la Fête de la Nature le 4 juin 2023 au sentier de Lamirande avec l'association Kwata, le GE-POG et l'OFB.



Au cours de l'année 2023, 430 personnes ont été touchées dont 174 adultes et 256 enfants lors d'événements locaux (JIF, Fête de la nature) ou nationaux (Fête des palmiers, ABC en folie). Ces événements ont pris la forme d'animations telles que des Rallyes Photo ou type « village », où un stand est installé. Ces événements ont permis d'ouvrir de nouvelles perspectives d'échange avec le grand public.

L'Office a également été présent au Forum International du Bois et de la Construction à Lille au mois d'avril. « L'Expo Bwa » réalisée en septembre 2022 pour la semaine du développement durable a été améliorée et proposée au FIBC de Lille dont le thème fut « L'Europe biosourcée » où la Guyane s'est vue gratifier de modèle dans le domaine de la construction biosourcée. Une conférence en session inaugurale s'est déroulée en salle avec la présentation de l'ensemble de la filière bois guyanaise.



AUX FORUMS DES MÉTIERS

Dans un objectif de valorisation de nos métiers et de nos actions, l'Office a répondu présent aux différentes sollicitations des écoles.



COMMUNICATION NUMÉRIQUE

Facebook → L'Office a créé une page Facebook ONF Guyane en 2018 où sont transmis plusieurs types d'informations : Offres d'emplois ou de stages, Culture Forêt, événements, actualités de l'établissement (nouvelles découvertes d'espèces végétales ou animales, rapports d'études...), mise en avant des actions de sensibilisation auprès du jeune public...

En 2023, la Page Facebook comptabilise plus de **4 400 abonnés**.

Site internet → La Direction de la communication à Paris a souhaité regrouper en un seul site internet toutes les régions de métropole et d'Outre-mer.

Le service communication de l'ONF Guyane a donc entamé au dernier trimestre la migration des rubriques de l'ancien site régional vers le site national onf.fr.

Vous pouvez désormais retrouver toutes nos actualités ainsi que nos différentes missions [ici](#) ou en tapant « Guyane » dans la barre de recherche.

Fête des palmiers à Regina ↓



L'ONF, ACTEUR DANS LE DIALOGUE AVEC LES COMMUNAUTÉS

p.72 Un accompagnement liés aux métiers de
la forêt dans les communes de l'intérieur.



UN ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DES COMMUNES DE L'INTÉRIEUR

Les communes de l'intérieur en Guyane constituent un territoire faisant l'objet de très grands enjeux.

Durant l'année 2023, l'ONF est intervenu dans une grande diversité de domaines dans les communes de l'intérieur. En effet, la plupart de ces communes connaissent un fort développement démographique, une approche de la forêt et une économie qui leur sont propre. C'est dans ce contexte unique que l'ONF doit pouvoir accompagner différents porteurs de projets.

Sur le fleuve, entre Maripasoula et Papaïchton, des missions ont été menées afin d'accompagner plusieurs activités liées à la filière bois.

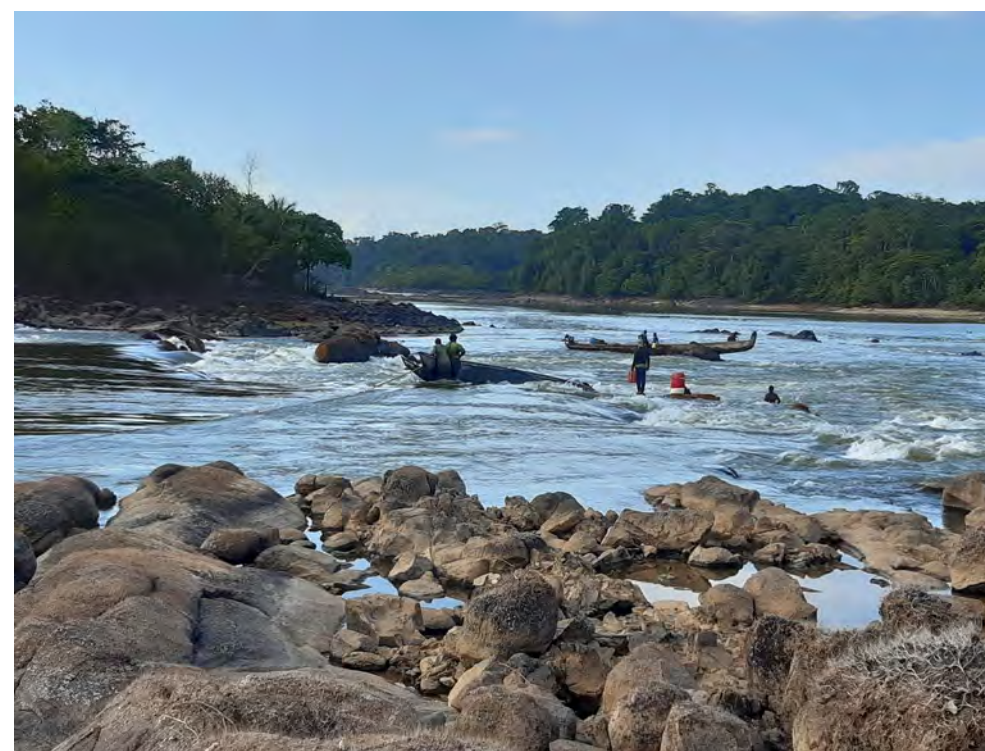
La plupart de ces projets concernent l'activité d'exploitation artisanale et commerciale mais également l'accompagnement à la mise en place de formations liées aux métiers de la forêt à Papaïchton.

L'ONF a également reçu l'autorisation d'installer un protocole agroforestier sur la partie la plus naturelle d'un site de 30 ha du projet agroforestier de la commune de Maripasoula. À Saül, une approche agroforestière a été menée auprès de différents agriculteurs et du PAG.

Aussi, l'année 2023 a été l'occasion de mener les différentes journées de consultation pour la validation de la DRA Sud. Il s'agit d'un document d'aménagement incontournable qui permettra à l'ONF d'obtenir davantage de moyens pour assurer une gestion forestière plus performante tout en respectant les contraintes environnementales. Ces consultations ont eu lieu dans les communes de Maripasoula, Papaïchton, Grand-Santi et Saül ce qui a permis de mieux comprendre les attentes des personnes intéressées.

Malgré les problématiques liées à la desserte aérienne rendant impossible les déplacements en avion en fin d'année, une mission a été réalisée par accès fluvial en pirogue depuis Saint-Laurent afin d'assurer une présence et de réaliser les missions.

Ainsi, l'ONF a pu rentrer en collaboration avec différents acteurs communautaires, institutionnels et associatifs et entamer une ultime étape de validation d'un document d'aménagement qui nous permettra à l'avenir de disposer de plus de moyens.



Notre équipe était sur le terrain auprès des communes de l'intérieur.



Direction territoriale de Guyane
541 Route de Montabo
97300 Cayenne